

LA TURQUIE OU LA GRÈCE

I

Dans un premier travail, intitulé : *La Solution de la Question d'Orient*, nous avons essayé de montrer que le seul moyen pour trancher les cent têtes toujours renaissantes de cette hydre de la diplomatie, serait de substituer, sans retard et d'autorité, en Europe au moins et sur les côtes de l'Asie, à l'empire croulant des Turcs, un empire chrétien, le plus fort et le plus vivace possible.

A cette nécessité, qui nous semble évidente, il existe cependant une objection que nous n'avons pas déguisée, et à l'examen de laquelle nous avons cru nécessaire de consacrer ces pages.

Un État chrétien, plein de sève et d'avenir, capable de se maintenir et de se défendre, donnerait sans doute à cette question une solution complète, et qui ne laisserait rien à désirer. Mais... cet État, a-t-on dit, ne peut et ne pourra de longtemps être créé, et



à l'appui de ce jugement péremptoire on citait le royaume de Grèce.

Lorsque, il y a quarante ans, un reste de vie parut remuer dans la cendre séculaire de ce coin de terre oublié, les écoliers s'en émurent, on récitait Tucidide et Homère, et les hommes d'État eux-mêmes, se déridant à leurs souvenirs classiques, eurent dans un moment d'entraînement la fantaisie d'y créer un petit échantillon d'un royaume; mais si petit, il est vrai, et si impuissant, que même les esprits les plus positifs ne trouvèrent pas à se formaliser de ce dé-lassement poétique de la diplomatie.

Mais il y avait aussi des hommes politiques qui prétendaient voir une plus haute portée à la pensée qui a fondé le nouvel État. Bien qu'on ne fût plus aux temps naïfs des croisades, où les champions de la Croix croyaient indigne d'eux de laisser fouler aux pieds d'un despotisme impie leurs frères en Jésus-Christ, il ne s'était cependant pas moins réveillé en Europe une forte sympathie en faveur de ce peuple courageux, qui mourait pour reconquérir son indépendance. Il y eut même des hommes qui considéraient comme une anomalie honteuse que le pays qui fut le berceau de la civilisation, que le plus noble peuple de l'univers, soient foulés aux pieds de hordes barbares, par l'unique droit d'une conquête brutale.

Mais il y en eut surtout pour qui l'insurrection des Grecs fut une révélation. Ils virent s'évanouir toute illusion sur la force de l'empire ottoman, et comprirent que loin de pouvoir servir dorénavant de



pivot à l'équilibre européen, cet empire approchait de son heure dernière. Ils cessèrent de fonder sur lui leurs espérances, et se félicitèrent du réveil des Grecs, qui leur parut présager celui de tous les chrétiens d'Orient. L'équilibre trouvait un nouveau point d'appui. L'intégrité tant désirée de la Turquie, que les Turcs se montraient incapables de sauvegarder, pouvait être confiée en de meilleures mains. Ceux qui pensaient ainsi, saluèrent la création du royaume de Grèce comme une heureuse inspiration de la diplomatie.

Mais toutes ces considérations furent bientôt livrées à l'oubli. La Grèce, devenue un État régulier, rentrait dans le domaine de la prose. On ne s'occupa plus d'elle que pour la comparer à d'autres États qui comptaient plusieurs siècles d'existence prospère, et pour reconnaître son infériorité. On eut honte de l'ancien enthousiasme philhellénique, qui avait autrefois fait vibrer les plus nobles cœurs. On s'en défendait comme d'un engouement ridicule. La Grèce était déclarée, surtout en Angleterre, un déboire politique, *a failure*, et l'on traitait d'événement malencontreux, *untoward event*, le combat littéraire de Navarin. Le petit royaume, disait-on, avait été lancé comme un ballon d'essai. Le ballon ne fut qu'une bulle qui éclata; l'essai avorta. Les Grecs ont manqué à leur mission.

« Cessez vos vœux; Vert-Vert n'en est plus digne. »



On parlait ainsi de la Grèce, et on ne s'en occupait plus. Cependant, si elle avait mérité cette sentence, l'Europe avait tort de ne pas s'en inquiéter davantage. Dans cette partie du monde, si importante en politique, elle se trouverait entre deux impasses, entre deux faiblesses également désespérantes : la décrépitude d'une vieillesse qui approchait de la mort, et la débilité d'une enfance perpétuelle. La Turquie laisserait derrière elle un vide que la Grèce ne serait pas en état de remplir. S'il en était ainsi, la question d'Orient serait insoluble, et l'Europe serait toujours condamnée à porter dans son flanc ce cancer incurable.

Avant de s'y résigner, il lui importe donc d'examiner si cette nécessité est inévitable, s'il est tout aussi impossible à la Grèce de renaître qu'il l'est à la Turquie de continuer à vivre. Il n'est pas inutile d'approfondir les raisons pour lesquelles il faut cesser de compter sur cette renaissance, sur laquelle on avait fondé tout d'abord tant d'espérances, et qu'on a obstinément niée depuis.

II

Pourquoi ce revirement subit de l'opinion ? La Grèce doit-elle en porter toute la responsabilité ? Est-il vrai qu'elle ait si fortement démerité de la civilisation, tandis que la Turquie y aurait fait des progrès si éclatants, qu'ils lui auraient attiré tous



les suffrages et toutes les sympathies? Et est-ce là l'unique et la véritable raison pour laquelle on s'est détourné de la Grèce. Nous affirmons le contraire. Plus d'une circonstance y a contribué entre les fautes qu'on peut attribuer à l'inexpérience des Grecs.

Lorsqu'en 1833 le roi Othon arriva en Grèce sur le *Madagascar*, vaisseau de ligne anglais, il était accompagné d'une régence, présidée par le comte Armandsparg. Le comte, ancien diplomate, ayant représenté son pays en Angleterre, sympathisait avec les Anglais, et se lia bientôt d'amitié avec le capitaine, depuis lord Lyons. Arrivé à Athènes, il réussit par des recommandations pressantes à le faire nommer ministre de la Grande-Bretagne en Grèce. Le diplomate anglais lui en sut gré; les relations les plus intimes s'établirent entre eux, et la reconnaissance faisant voir tout couleur de rose à M. Lyons, il ne tarissait pas dans ses dépêches sur les efforts louables, les belles promesses et la prospérité croissante du nouveau royaume. Tout était pour le mieux sous le meilleur des gouvernements possibles.

Mais le démon, qui avait jadis troublé le festin des dieux, vint aussi jeter au milieu des joies de cette fête sa pomme envenimée. On sait les divisions qui avait existé parmi les Grecs pendant leur guerre d'indépendance, lorsque, manquant de direction, chacun cherchait, d'après ses convictions, le port de salut pour la patrie en danger. Dans leur position précaire, leur désunion était excusable et difficile à



éviter. Cependant même leurs amis les plus dévoués leur en faisaient des reproches amers ; leurs détracteurs en tiraient la preuve de leur incapacité de se gouverner comme une nation indépendante ; et tous se réjouissaient de ce qu'une régence, provenant du centre de l'Europe civilisée, apprendrait à ce peuple novice comment il devait se conduire s'il voulait se montrer digne de la liberté dont on lui permettait de jouir.

A l'arrivée de son jeune roi, le pays entier entourra le trône, les partis disparurent avec les causes qui les avaient fait naître. Mais la discorde n'y perdit rien ; elle se tourna d'un autre côté ; elle ne divisait plus les Grecs ; elle anima les membres de la régence qui était venue les conduire et les moraliser, de la haine mutuelle la plus implacable. Le roi de Bavière, s'arrogeant sur eux un droit d'arbitrage, donna gain de cause au comte Armansperg, qui resta maître absolu du terrain, à la grande satisfaction de M. Lyons.

Mais les ministres des autres puissances ne voyaient pas d'un œil indifférent ce triomphe de leur collègue. Ils intriguaient pour le contrecarrer. Et c'est ainsi que le nouveau royaume qui, après sa longue lutte, avait surtout besoin de repos pour s'organiser, devint le théâtre d'une guerre diplomatique des plus opiniâtres, qui l'entraîna lui-même. Le roi, mis en demeure de choisir entre ses protecteurs rivaux, et offusqué, comme tout le pays, des allures dictatoriales que prenait le comte Armansperg, prit tout



d'un coup une grande résolution, et l'éloigna lorsqu'il revint marié de l'Europe.

Soudain, tout changea de face. Le ministre d'Angleterre avait perdu tout à la fois son ami intime et son influence exclusive. Il s'aigrit et vit tout en noir. Tout allait mal dans ce pays. Le peuple grec lui paraissait se précipiter tête baissée dans l'abîme, depuis que lui-même n'en dirigeait plus la politique. Ses dépêches étaient des dénonciations, ses notes des réquisitoires, et son attitude devenait tous les jours plus agressive au pays, et plus hostile à la cour.

Malheureusement le gouvernement anglais ne tarda pas à partager ses préventions, et même ses griefs pour le peu de sympathie que sa politique inspirait. Le *Foreign-office*, ainsi que la presse qui en recevait ses inspirations, croyait et divulguait tout le mal qui, pendant plusieurs années consécutives, lui revenait toujours de la même source officielle, et à sa bonne foi il se mêlait aussi un peu de rancune. Quant aux légations des autres puissances, au lieu de prendre chaleureusement la défense de la Grèce, qui ne déplaisait à l'Angleterre que parce qu'elle suivait leurs inspirations, elles s'étudiaient souvent à se montrer désintéressées et impartiales, et si elles n'appuyaient pas les accusations qui étaient portées contre elle, au moins elles faisaient peu pour les réfuter. Il y avait plus encore ; comme c'était toujours l'une d'elles qui exerçait une influence prépondérante dans les conseils du roi, on était presque tou-



jours sûr de voir l'autre se joindre à l'opposition dont le ministre d'Angleterre était l'appui et le centre, et se faire l'écho des récriminations dont il accablait la Grèce. C'est ainsi que ce pays était systématiquement décrié depuis qu'il était devenu l'objet et le théâtre des jalousies diplomatiques.

Mais les étrangers n'étaient pas ses seuls détracteurs. Les traits les plus acérés partaient de l'intérieur. L'opposition indigène, souvent beaucoup moins scrupuleuse dans le choix de ses moyens, lançait à ses adversaires à pleines mains la calomnie, qui rejaillissait presque toujours sur la nation entière. A lire les journaux de la Grèce à cette époque, particulièrement ceux des partis qui se trouvaient exclus du pouvoir, il n'y avait pas de pays sur la terre plus déshérité, plus mal gouverné, plus livré à l'injustice et à l'arbitraire. Le tableau qu'ils en faisaient était de nature, non-seulement à refroidir les plus zélés philhellènes, mais aussi à tenir loin de leur patrie, et à faire désespérer de son avenir les Grecs eux-mêmes qui, établis à l'étranger, étaient animés du plus ardent patriotisme. La valeur réelle de ces diatribes a surtout été appréciée après la révolution de 1862. C'est alors que beaucoup de ceux qui avaient agi sous leur inspiration, comprirent combien que ces griefs n'étaient qu'imaginaires, et qu'ils avaient été souvent eux-mêmes dupés par des intérêts de partis.



Cependant nous ne serons pas aussi optimistes que l'était lord Lyons au début de sa carrière diplomatique. Tout en Grèce n'était pas exempt de blâme. Nous ne voulons pas déguiser le mal, mais nous croyons tout aussi juste d'en désigner la source.

Il faut mettre en première ligne l'inexpérience du nouveau gouvernement, qui, dans son ignorance et du pays et des hommes, tomba dans plus d'une faute. Il oublia souvent qu'il n'était pas en Allemagne et qu'il avait à tirer du chaos une société nouvelle. Dans le choix des hommes, il n'a pas eu toujours la main heureuse.

Mais plus souvent encore il n'avait pas la liberté d'action pour les choisir à son gré. Tirailé par la petite guerre diplomatique qui lui était faite sans relâche, il était alternativement livré aux partisans de l'une ou de l'autre des légations, selon qu'il avait besoin de les fléchir ou de se les concilier. Ces partis comptaient bien dans leurs rangs quelques hommes éminents qui n'avaient de mobile que leurs convictions. Mais ils étaient aussi composés d'hommes qui, manquant de valeur, gravitaient vers ces centres étrangers et y cherchaient un appui pour s'imposer. Ils s'abritaient sous l'un ou l'autre des drapeaux, que les ministres des trois grandes puissances avaient le tort de leur prêter, croyant se faire



valoir auprès de leurs gouvernements, s'ils pou-
 vaient étaler à leur suite un parti nombreux, et s'ils
 réussissaient à livrer à ce parti le gouvernement du
 pays. Aussi était-ce bien moins le mérite ou la pro-
 bité, que la faveur et l'appui d'une légation étran-
 gère qui faisait parvenir aux fonctions les plus infi-
 mes comme les plus importantes.

Ainsi, chacun des ministères qui se succédaient,
 ayant sa source dans l'influence prépondérante d'une
 des légations, avait presque toujours contre lui les
 deux autres, avec les partis qu'elles soutenaient, et
 voyait ses efforts pour faire progresser le pays neutra-
 lisés par cette opposition puissante, qui en a été bien
 souvent jusqu'à provoquer la révolte. Les puissances
 ne comprirent que bien tard combien leur immix-
 tion dans les intérêts des partis indigènes, à laquelle
 leurs légations à Athènes les avaient entraînées, était
 stérile pour elles et pernicieuse pour le pays, et elles
 finirent par s'en désister.

Une de ces révoltes fut d'une grande influence sur
 les destinées de la Grèce. Elle éclata en septembre
 1843 et avait été tramée par les partis mécontents,
 soutenus par les légations de la Grande-Bretagne et
 de la Russie ; et cependant elle portait sur son dra-
 peau la devise des libertés constitutionnelles, aux-
 quelles, dans ces temps, la Russie n'était rien moins
 que favorable. La jeunesse, l'armée, séduite aussi
 par des promesses d'avancements, et ce qu'il y avait
 d'hommes sincères dans l'opposition suivirent ce
 drapeau avec enthousiasme. L'opposition triompha ;



la Grèce fut dotée d'une constitution, même très-libérale. Le ministre de Russie tomba en disgrâce.

La constitution fut une conquête morale, un progrès assuré pour l'avenir ; mais pour le présent elle occasionna plus d'une perturbation. D'abord la révolution qui la produisit, comme toute révolution, commença par briser les ressorts du gouvernement et l'empêcha pour longtemps de fonctionner régulièrement. Les vainqueurs se partagèrent le butin ; ils enlevèrent les places aux anciens fonctionnaires, au grand détriment du service. Pour mieux s'assurer leur proie et pour s'en ménager une plus large part, ils firent décréter par une assemblée nationale que tous les Grecs non originaires du royaume étaient exclus pendant longtemps de toutes les fonctions publiques. Ils semèrent ainsi la graine de la division, et privèrent la Grèce des talents de ses hommes les plus capables.

Mais, en outre, aux influences diplomatiques est venue se substituer, ou plutôt se compliquer avec elles, une autre, plus légitime sans doute, mais pour le moment non moins nuisible peut-être sous certains rapports : ce fut celle des députés.

De toutes les œuvres législatives d'un peuple la loi fondamentale est la plus importante, et celle qui doit être élaborée avec l'attention la plus sérieuse. Elle est la source de toute sa législation et exerce une influence suprême sur son développement et sur ses destinées. Celle de la Grèce fut votée au milieu des emportements d'une révolution et par des hom-



mes dont plusieurs ne savaient pas calculer la portée de leurs décisions. Plus d'une de ses dispositions, empruntée à des pays dont les circonstances étaient différentes, n'a pas porté le fruit qu'on en attendait. Dans les sociétés constituées depuis longtemps, et où les fortunes, les influences et les lumières sont également répandues, les élections envoient à la Chambre, et par la Chambre au Gouvernement, un contingent précieux de capacités et de connaissances approfondies des besoins du pays. En Grèce, où la grande propriété n'existe pas encore, la vie de campagne est peu connue, et presque tout ce que le pays contient d'hommes distingués et capables de s'occuper utilement de l'administration, est concentré dans la capitale et cessent d'exercer une influence immédiate sur les centres électoraux. Le champ était donc ordinairement laissé libre aux plus hardis et aux moins scrupuleux de ceux qui, vivant parmi les paysans, et pas beaucoup plus cultivés qu'eux, savaient se faire imposer par l'intimidation bien plus souvent que par l'affection ou l'estime. La Chambre contenait ainsi beaucoup d'éléments peu sains, et les ministères étaient formés par les influences, ajoutée à celle des partis étrangers. La Grèce, qui devait revenir à la vie et à la civilisation, avait besoin d'être guidée au bien par l'élite de ses citoyens. Par des conseils mal avisés, on lui fit adopter un système qui la privait de leurs talents et de leurs lumières. Le Gouvernement se trouvait ainsi très-souvent livré entre les mains



d'hommes peu propres à diriger les destinées d'un peuple, et qui mettaient toute leur activité à augmenter le nombre de leurs partisans, à consolider leur prépondérance dans leurs provinces, et en un mot, à faire leurs affaires bien plutôt que celles de l'État. Chaque ministère arrivait avec un nouveau cortège d'employés, et sans l'opposition qu'y mettait le Roi, en outrepassant un peu les bornes de ses prérogatives constitutionnelles, le service eût été en constant état de dissolution.

IV

Le roi Othon avait tort de s'écarter en quoi que ce fût de la lettre écrite, même avec les intentions les plus pures. Les chefs des États ne peuvent assez se convaincre, que de tous les maux qu'ils voudraient empêcher, celui d'apprendre par leur exemple aux gouvernés d'éluder la loi sera toujours le plus grand. Dévoué à la nation qui lui avait confié ses destinées, il croyait manquer au plus sacré de ses devoirs s'il laissait périlcliter dans ses mains l'intérêt public, sans chercher à y porter remède. Il ne s'abstenait pas toujours assez sincèrement et assez complètement de toute intervention dans les élections. Il espérait faire venir une chambre plus éclairée et plus patriotique ; on lui reprocha d'en vouloir une plus docile. Sans jamais réussir à avoir la bonne chambre et la bonne administration qu'il



souhaitait, il assumait toute la responsabilité de la mauvaise, et les minorités vaincues s'en prenaient à lui comme complice de leurs adversaires, et comme cause première de leur insuccès. Le Roi ameutait ainsi contre lui tous ceux qui se sentaient atteints dans leurs intérêts, en même temps qu'il s'attirait les reproches de la part des constitutionnels les plus sincères.

Cependant l'orage se levait aussi contre lui d'un autre côté de l'horizon. Le roi Othon s'était identifié avec son peuple. Il en partagea les vœux et les rêves. Il croyait aux hautes destinées que l'avenir réservait à la Grèce ; et, sous son inspiration, son dernier ministère crut les servir par des mesures qui témoignaient de son zèle plutôt que de sa prudence. Mais la diplomatie inquiète l'épiait, et croyait le voir agiter déjà la torche qui devait allumer la mine de ces questions d'Orient. Les quelques années de repos, qui avaient succédé à l'occupation de 1854, avaient renforcé le pays, avaient rempli son trésor, et fourni ses arsenaux. La Grèce eut été en état de seconder les vues de son souverain. Il fallait conjurer ce danger. On mina le pouvoir du roi : pour lui nuire, on eut ingénieusement recours à ce même sentiment de patriotisme exalté qu'on avait surtout intérêt d'étouffer. On insinuait que le roi Othon lui était hostile pour complaire à l'Autriche. Cette calomnie était d'autant plus sûre de réussir que le roi ne devait pas s'en défendre. Elle souleva contre lui l'indignation de la jeunesse, qui



croyait voir en lui l'ennemi de la grandeur et de l'avenir de la patrie. Tous ces griefs et toutes ces intrigues provoquèrent la révolte qui renversa la dynastie.

Avec le trône, tout était bouleversé. Le chaos succédait à l'ordre, qui avait été établi pendant trente ans d'un gouvernement régulier. La caisse fut mise à sec et chargée d'une dette de plusieurs millions ; tout le contenu des arsenaux fut anéanti ; tous les employés expérimentés furent renvoyés comme appartenant au passé ; les juges eux-mêmes ne furent pas épargnés. L'anarchie était partout ; le gouvernement n'était que de nom. Une assemblée nationale exerçait un pouvoir arbitraire, et ne respectait pas la légalité, même à l'égard de l'élection de ses membres. Déchirée de factions, elle renversait le lendemain le gouvernement qu'elle avait établi la veille, et le pays était en pleine désorganisation. Cependant il soupirait pour l'ordre : il voulait voir relever le trône ; et, dès qu'un roi lui fut proposé, il l'accepta avec bonheur, sans s'enquérir de ce qu'il était. La Providence fit alors pour la Grèce ce qu'elle n'était plus en état de faire pour elle-même. Elle mit sur son trône vacant un jeune prince dont les heureuses qualités présagent à ce pays le meilleur avenir.

Mais, placé sur un terrain qu'il ne connaissait pas, livré à la merci d'une révolution triomphante, sans aucun moyen de la dominer, il ne put qu'en accepter les conséquences, et voir s'en prolonger



la crise, malgré les efforts qui étaient faits pour faire rentrer le pays dans l'ornière d'un régime régulier.

Si l'on veut donc juger des progrès que la Grèce a faits, ou de ceux dont elle est susceptible, on ne doit pas s'arrêter à une époque où elle relève à peine d'une maladie presque mortelle, et où toutes ses forces vitales sont encore épuisées.

On dira peut-être que si la Grèce a commis, ou si elle a subi une révolution, c'est bien de sa faute, et qu'il n'y a pas besoin d'une plus grande preuve de son incapacité politique ; on n'aurait peut-être pas tout à fait tort. Seulement, nous voudrions savoir qui parlerait ainsi ? à quelle nation il appartiendrait, pour être lui-même à l'abri du reproche qu'il adresserait aux Grecs ?

V

Mais, dans ce pays dont on voudrait faire le modèle d'un grand empire, il y a une plaie hideuse, incurable et toujours béante, qui le rend indigne de tout intérêt, et qui l'empêchera toujours de prendre sa place parmi les États réguliers de l'Europe : c'est le brigandage.

La manière la plus efficace de régénérer l'Orient n'est sans doute pas d'y rappeler les temps héroïques, et de faire revivre Sinnis et Procruste, de sinistre mémoire. Les descendants de Thésée ne



sont pas, aujourd'hui, de force à leur tenir tête. On ne voudra pas créer un empire qui, comme le Japon, aurait deux rois : un dans sa capitale, et l'autre sur les montagnes ; celui que M. About a si agréablement décrit. Mais que disons-nous, décrit ? C'est faire du tort au talent du romancier distingué que de se borner au genre descriptif. Ce qu'il a fait, c'est de la haute poésie, fille de l'imagination. Il a créé un monde à lui, très-fantasque et très-amusant, dans lequel il se complait, et il rit sous cape de la simplicité de ceux de ses lecteurs qui prennent au mot ses spirituelles extravagances.

Nous ne voulons pas rappeler que Sinnis et Procruste n'ont pas empêché à la longue la Grèce de grandir et de s'illustrer ; mais nous ne voyons pas pourquoi les bandits des Apennins n'ont pas paru un obstacle sérieux pour faire de l'Italie un grand et puissant royaume.

Et, cependant, le clefte grec n'est qu'un enfant à comparer au brigand d'Italie, et la fameuse *com-mora* est un monstre que la Grèce ne soupçonne même pas. Le clefte est une variété du combattant homérique ; il est le descendant et le continuateur du brave Pallicar, qui, impatient du joug, vivait libre sur les montagnes, et saisissait toute occasion pour nuire aux oppresseurs de son pays et pour s'en venger. Le brigand d'aujourd'hui n'a pas hérité des nobles mobiles de l'ancien clefte ; mais il a conservé ses mœurs. Il n'est pas assassin ; il est courtois et chevaleresque, et il a du patriotisme à sa guise. Il



y a une dizaine d'années, une demoiselle de Chalcis fut enlevée par des brigands ; ils l'entourèrent des plus grands égards et des soins les plus délicats, et la rendirent à la liberté dès qu'ils en reçurent la rançon. Ils en ont toujours agi de même, lorsqu'un homme de quelque importance leur est tombé dans les mains. On en a vu qui partagèrent leur bourse avec leurs prisonniers, dont ils eurent reconnu la pauvreté ; d'autres payaient aux paysans les dégâts que leur faisaient subir les soldats envoyés à la poursuite du brigandage. En 1850, pendant le blocus du Pirée par les Anglais, un chef de brigands renonça à son métier réprouvé, et s'en alla de la Grèce, voulant, a-t-il dit, enlever aux ennemis de son pays un prétexte d'en médire. Enfin, plus d'une fois des cleftes évitèrent de prendre des étrangers, ou se montrèrent de très-facile composition avec eux, de peur d'attirer sur la Grèce des difficultés diplomatiques. La plupart d'entre eux se considèrent comme des soldats de l'avenir. Ils attendent l'heure où leurs pays asservis les appelleraient, et cherchent en attendant leur existence extra-légale par des moyens qui ne dénotent sans doute pas une notion bien claire du droit et du devoir.

L'existence du brigandage est fort à regretter en Grèce ; mais il est juste d'observer que, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, on a grandement exagéré. Depuis M. About jusqu'au plus infime journaliste de l'opposition, il n'y eut aucun faiseur de contes qui ne se fit une joie d'inventer un fait de



brigandage ; et ces *histoires terribles* passaient souvent dans les dépêches diplomatiques et dans les journaux de l'Europe. Pendant les dernières années qui ont suivi la révolution de 1862, et qui, pour les raisons que nous avons expliquées, sont les moins favorables à une bonne administration, tous les brigands qui infestent la Grèce, excepté ceux que la Turquie entretient toujours sur la frontière, sont un nommé Kitsos, qui, avec six ou sept compagnons, se cache dans les parties les moins accessibles des montagnes de l'Attique et de la Béotie, vit aux dépens des bergers nomades, et a réussi trois ou quatre fois, depuis qu'il se livre au brigandage, à rançonner quelque riche paysan ; et un nommé Lyngos, avec une bande pas plus nombreuse, dans le Péloponèse, où les gorges Aroaniennes et celles du Taygète lui servent de retraite. Voilà le brigandage de la Grèce. Jamais l'Eubée, jamais les îles, ces parties éloignées de la Turquie, n'ont vu un seul brigand.

Il n'est cependant pas inutile de se rendre compte des causes auxquelles la Grèce doit ce fléau qui l'afflige.

La première est son mauvais voisinage et la conformation de ses frontières. Les sommets de l'Othrys, qui séparent la Grèce de la Turquie, sont partout praticables. Les Turcs en confient la garde à des dervenagas ou chefs irréguliers, qui, le plus souvent, se dispensent d'avoir des soldats, afin d'en empêcher la solde. Quant aux brigands, ne pouvant



les combattre, ils transigent avec eux, les laissent entrer en Grèce sans les inquiéter, et, à leur retour, les couvrent de leur protection ou même leur ouvrent leurs rangs. Le gouvernement grec s'est, depuis plusieurs années, épuisé en vaines représentations à la Porte, ainsi qu'aux puissances protectrices, contre cet état de choses.

Une autre cause efficiente de l'existence du brigandage est la rareté de population en Grèce. La domination turque a dépeuplé le pays, et la force publique ne suffit pas à en garder les longs déserts. Le berger, perdu sur la montagne Protée, n'osant affronter le brigand, ni s'en attirer la vengeance, achète sa sécurité par quelques vivres qu'il préfère lui donner en contravention aux règlements de police. Au reste, ce même berger n'est qu'un nomade amphibie, moitié sujet turc, moitié sujet hellène, passant successivement des plaines de Thessalie aux vallées du Parnasse, s'ennuyant de sa solitude, et, comme tous les nomades, n'étant pas très-versé dans le contenu du Code. Le gouvernement grec a souvent pris des mesures pour fixer ces bergers dans des villages et pour les soumettre à l'inspection de la police.

Toute perturbation politique amène aussi une recrudescence du brigandage. Les partis se servaient quelquefois de cette arme. L'opprimé y avait recours comme à une espèce de protestation armée, de révolte en petit. Tous ceux qui, pendant l'anarchie de 1862, ont commis des crimes, fuyant depuis la jas-



tice, se cachent dans les montagnes et s'associent quelquefois aux brigands.

Telle est l'étendue et telles sont les sources du brigandage en Grèce. Le gouvernement de ce pays doit se faire une tâche d'en extirper jusqu'à la moindre trace, et il ne lui sera pas difficile d'y réussir, comme il a, depuis longtemps, fait disparaître la piraterie des mers de l'Archipel. En 1856, après l'insurrection de l'Épire, la Grèce, à cause même de cette insurrection et de son issue, fourmillait de brigands, qui formaient presque des corps armés. Le premier soin du gouvernement grec d'alors fut de convaincre les Turcs qu'ils avaient plus d'intérêt encore que les Grecs à extirper le brigandage et à éteindre ce foyer d'excitation à leurs frontières. Halil-Bey, homme intelligent, qui représentait la Turquie à Athènes, comprit la sincérité de cette observation, et, s'étant personnellement rendu à Constantinople, obtint le remplacement en Thessalie des dervenagas par des troupes régulières, commandées par le Polonais Sadix-Pacha. En même temps le gouvernement abjurait en Grèce tout esprit de parti et proclamait hautement dans ses conseils et dans ses actes l'impartialité et l'égalité de tous devant la loi. Il n'y avait plus de vaincus ni d'opprimés que l'injustice poussât à des actes criminels. Une vigoureuse poursuite des bandes nombreuses qui parcouraient jusqu'alors presque impunément le pays, les extermina entièrement, et, jusqu'à la révolution de 1861, la Grèce jouit de la plus grande sécurité.



Le brigandage n'est donc qu'accidentel en Grèce. Il n'est pas féroce et il est beaucoup moins dans les mœurs que dans d'autres pays de l'Europe. Il disparaîtra aisément des provinces chrétiennes de l'Orient lorsqu'elles auront une bonne administration, lorsqu'elles seront plus peuplées et qu'elles seront assez maîtresses de leurs frontières pour qu'elles puissent empêcher le mal de venir de leurs voisins.

VI

Un reproche non moins grave est adressé à la Grèce, et avec d'autant plus de sévérité, qu'il touche aux intérêts de ceux qui la condamnent : elle ne paie pas ses dettes. La loyauté dans les transactions entre peuples n'est pas moins un devoir et une recommandation que dans celles des individus. Un emprunteur de mauvaise foi est un voleur ou un banqueroutier. On s'en détourne avec mépris, et on le punit.

La Grèce est-elle dans cette catégorie ignominieuse ? Il est juste de l'examiner avant de la condamner, et de voir si elle n'a pas droit au moins au bénéfice de circonstances atténuantes.

En 1824 et 1825, le peuple grec était suspendu entre les plus vastes espérances et les craintes les plus mortelles. Le cri de l'indépendance, parti des bords du Danube, avait retenti jusqu'aux gorges du Taygète et aux sommets de l'Ida. On se battait en



Macédoine en même temps qu'à Samos et en Crète, et tous ceux qui ne pouvaient se soulever secon-
 daient leurs frères de leurs vœux, en attendant
 qu'ils pussent s'armer à leur tour. Les assemblées
 nationales déclaraient membres de la nationalité qui
 se constituait dans le baptême de sang, tous ceux qui
 croyaient au Christ et qui gémissaient sous le joug.
 Cependant ce peuple d'esclaves, sans armes, sans
 unité, sans chefs, luttait contre un immense empire,
 qui avait tantôt fait trembler Vienne dans ses murs,
 et qui en imposait encore aux puissances de l'Eu-
 rope. David, à peine armé de sa fronde, s'attaquait
 au Goliath formidable. Les peuples étonnés assis-
 taient à ce duel inégal avec un intérêt palpitant, et,
 malgré toutes leurs sympathies, ne pouvaient que
 lui présager une issue funeste.

C'est alors que le peuple insurgé, réduit à la
 dernière extrémité, fit appel à la générosité de
 l'Europe et lui demanda un emprunt. Il n'était pas
 facile de se faire illusion sur la nature de cette
 demande. Quel serait le spéculateur qui jetterait ses
 capitaux sur ce navire à demi-naufragé? Aussi n'est-
 ce surtout que la libéralité des amis de l'humanité
 qui y répondit. L'emprunt fut négocié, mais comme
 une affaire désespérée, à 59 et à 55 pour 100. Ceux
 qui le demandaient, aussi bien que ceux qui le
 donnaient, comprenaient parfaitement que, sous la
 forme d'un emprunt, c'était presque une contribu-
 tion généreuse qui était réclamée et offerte. Les prê-
 teurs savaient que si l'insurrection était étouffée,



comme il était bien à craindre, leurs fonds étaient perdus sans retour. Cependant les insurgés ne perdaient pas l'espoir de voir leurs efforts couronnés de succès, ce qui leur donnerait un assez bel héritage et les rendrait assez riches pour qu'ils pussent s'acquitter envers leurs créanciers, qui étaient en même temps leurs bienfaiteurs.

Ce double emprunt de 1824 et 1825 s'élevait à une valeur nominale de 2,800,000 livres sterling. De cette somme, 500,000 livres sterling ayant été remboursés par la Grèce, au moyen du second de ces emprunts, elle resta devoir 2,300,000 livres sterling ou 57,500,000 francs, dont elle ne reçut que 924,800 livres sterling ou 23,120,000 francs. On s'en servit pour l'achat de deux frégates et pour les dépenses les plus urgentes de la guerre.

En quarante ans, cet emprunt à 5 pour 100 porta un intérêt de 115,000,000 de francs, et la dette serait aujourd'hui de 172,500,000 francs ou de 184,511,600 drachmes. Cependant presque tous ses coupons avaient passé, dès le commencement, et lorsqu'on désespérait de la lutte, en d'autres mains, et furent achetés à pas plus de 5 ou 6 pour 100 par des spéculateurs hollandais.

Après trois ans encore d'une guerre de destruction, la diplomatie intervint enfin et crut ne devoir délivrer qu'un petit coin de cette terre toute imprégnée de sang. C'est à peine si la dixième partie des peuples qui espéraient briser leurs chaînes reçut le don de la liberté. Est-il étonnant qu'ils se soient vus

dans l'impossibilité de satisfaire aux obligations contractées par tous les chrétiens d'Orient à la fois? Ce petit État, auquel échet la part des terres les plus arides, épuisé aussi par les siècles d'esclavage et par les désastres de la révolution, avait épuisé l'emprunt bien avant d'être constitué, et se trouva, au début même de sa carrière, dans la position financière la plus désespérée. Le président Capodistria représenta, à plusieurs reprises, aux puissances que le seul moyen de le faire vivre et de lui préparer un meilleur avenir, c'était de lui accorder un emprunt de 60,000,000 de francs.

On n'acquiesça à ce vœu que lorsque, six ans après, le roi Othon monta sur le trône. Mais qu'en revint-il à la Grèce? Elle contracta toutes les charges d'un emprunt de 60 millions et n'en reçut en tout que... 11 millions de francs, qui furent aussi presque entièrement absorbés par les dépenses de l'armée bavaroise, que la Grèce n'avait pas demandée, que les puissances y ont envoyée, et qui ne lui fut d'aucune utilité. Du reste, on disposa toujours, sans l'aveu de la Grèce, comme il suit :

En intérêts et amortissements retenus d'avance sur le capital même drachmes 20,157,135

A la Turquie pour la cession de la Phthiotide, que les Grecs avaient cependant assez chèrement achetée de leur sang. 12,531,164

A d'anciennes dettes aux trois puissances 2,238,559



Le reste alla à la réduction du 6 pour 100 (car l'emprunt avait été négocié à 94 pour 100), et en frais de négociation et de courtage. Cet emprunt, avec ses intérêts arriérés, s'élève à 95 millions de francs, ou à plus de 105 millions de drachmes.

L'historique de ces deux emprunts, qui, à un peuple réduit à la dernière extrémité, ont été une immense charge plutôt qu'un secours, ne justifierait pas les Grecs de ne pas faire tous leurs efforts pour s'en acquitter dans les bornes de l'équité, mais il explique la difficulté qu'ils y ont trouvée jusqu'ici.

En outre, le roi Othon a emprunté à son père 4 millions de francs, qui s'élèvent bien jusqu'aujourd'hui à 6 millions.

La dette intérieure, contractée surtout pendant la guerre de l'indépendance s'élève à une somme approximative de 25 millions de drachmes.

La dernière révolution de 1862 a chargé le pays d'une nouvelle dette de plus de 12 millions de drachmes.

Enfin les dettes des îles Ioniennes, dont la Grèce s'est chargée lors de l'annexion de ces îles, est de 4 millions.

La dette totale de la Grèce, intérieure aussi bien qu'extérieure, s'élève donc à près de 340,000,000 drachmes. Elle est énorme pour le petit État naissants. Il y a peu de pays où la proportion de la dette au revenu soit aussi forte qu'en Grèce (1) ; et encore

(1) Liste de quelques Etats rangés d'après la proportion de leur



ne faut-il pas perdre de vue que ces pays ne sont pas de ceux qu'entourent les mille besoins de leur première installation, et qui ont tout à créer. Au reste il y a un minimum de dépenses indispensables, au-dessous duquel un État ne peut descendre, tout petit qu'il soit, tandis que les grands pays en ont qu'il leur est possible de réduire quand le besoin s'en présente. Les recettes de la Grèce lui suffisent à peine pour vivre. Il est vrai qu'avant de songer même à maintenir son existence, elle se doit de sauver son honneur. Payer ses dettes, même telles que nous les avons décrites, est son premier intérêt; mais encore faut-il qu'on lui en indique les moyens, et qu'on ne condamne les Grecs comme indignes de prendre leur place parmi les nations, qu'après s'être convaincu qu'ils y mettent de la mauvaise volonté. En 1833 ce ne sont pas les Grecs, c'est la régence allemande, seule souveraine dans le pays, qui répondit par un refus péremptoire aux demandes des détenteurs des coupons de l'emprunt de 1824 et 1825. En 1856, au contraire, le premier soin du ministère alors nouvellement installé, fut de proposer spontanément aux trois puissances garantes de l'emprunt des 60 millions, de régler avec elles. Il leur demanda d'examiner elles-mêmes, par leurs représentants, joints aux ministres grecs, les reve-

dette publique à leur revenu, selon les renseignements de 1865 : Espagne, 64,44 pour 1; Grèce, 12; Grande-Bretagne, 11,42; Hollande, 9; France, 7,69; Bavière, 7,19; Italie, 6,57; Belgique, 4,64; Saxe, 4,5; Wurtemberg, 4,47; Danemarck, 4,2; Bade, 2,33; Hanovre, 2,3; Prusse, 1,88; Suède, 1,57.



nus du pays, ses dépenses, ses ressources, les mesures qu'on pourrait adopter pour les améliorer, et la partie des recettes que les puissances jugeraient pouvoir soustraire au service de l'État, pour l'affecter à celui de l'emprunt. La proposition fut acceptée; mais la commission, composée de trois ministres étrangers, et présidée par M. Wyse, ministre d'Angleterre, qui se montrait plus hostile et plus récalcitrant encore que son prédécesseur, mit trois ans à ce travail, auquel quelques semaines eussent suffi, et en tint le gouvernement grec entièrement écarté. Le rapport qui en résulta ne différait pas beaucoup des dépêches ordinaires de M. Wyse; avec des généralités, des inexactitudes, il contenait aussi quelques avis peu nécessaires sur des améliorations que la Grèce faisait, depuis longtemps, des efforts pour introduire dans son administration. Le gouvernement grec a relevé cet esprit peu équitable qui avait dicté le rapport, dans la réponse qu'il fit lorsque cette pièce lui fut communiquée, mais il n'éleva aucune objection pour payer 900,000 drachmes par an, la somme fixée par la commission. Ce paiement se fit pendant deux ans intégralement. La révolution de 1862, ayant bouleversé les finances, l'interrompit de nouveau, et à l'avènement du roi Georges, les trois puissances consentirent à en céder 300,000 drachmes comme addition à la liste civile.

On voit donc que la Grèce ne nie pas ses dettes, et qu'elle fait tout ce qui est, de l'aveu de l'Europe, dans les bornes du possible. Elle ne pourra s'en



acquitter, autant qu'il est équitable de l'exiger d'elle, que si ses ressources s'accroissent; ce qui ne pourra avoir lieu qu'au moyen de nouveaux emprunts, entièrement affectés à des dépenses productives, et par une extension importante des limites.

VII

Nous avons expliqué les principales raisons qui ont dépopularisé la Grèce ou qui en ont entravé les progrès. Il nous reste à examiner s'il est juste de nier entièrement ces progrès, et si, malgré les circonstances désavantageuses dans lesquelles la Grèce s'est trouvée, elle n'a cependant pas montré que la civilisation avait tout à gagner au triomphe des chrétiens en Orient, et qu'un empire fondé sur les préceptes de l'Évangile, dans ces pays que l'Évangile éclaira les premiers, est possible et nécessaire.

Nous n'avons pas besoin de dire ici ce que trois siècles de domination ottomane avaient fait du plus beau pays du monde, de la patrie de l'art et de la poésie. Les rares voyageurs qui, poussés par un intérêt archéologique, avaient à cette époque le courage de le parcourir, en donnent le tableau désolant. Ils n'y ont vu qu'un morne désert, d'où toute culture avait disparu, où toute vie était étouffée. Byron pleurait sur la Grèce de ses rêves, où tout était éteint, excepté son soleil (*All but its sun is*



set). Au milieu de ces ruines informes erraient les débris de son peuple, et arrosaient de leurs larmes et de leur sang plutôt que de leur sueur leurs sillons rendus stériles. Les ténèbres de la barbarie épaississaient sur cette contrée illustre, qui brilla jadis du plus grand éclat de la civilisation. Ibrahim, pacha d'Égypte, qui comprenait la stratégie comme Mustapha, pacha de Crète, la comprend aujourd'hui, promena le fer et le feu, égorga les femmes et les enfants, ou les emmena en captivité, incendia les villes et les villages, et exerça sa fureur même sur les arbres. Les oliviers, les figuiers, les citronniers, qui faisaient la parure de l'Argolide et de la Messénie, tombèrent sous sa hache. Vint ensuite l'anarchie intérieure, qui compléta l'œuvre de barbarie. La Grèce sortit de ces alternatives de victoires et de défaites, tenant haut le drapeau ensanglanté de son indépendance, mais mutilée et presque expirante.

Pour mesurer plus exactement ce que la Grèce a fait de chemin depuis son émancipation, on n'a qu'à prendre, comme point de départ, les rapports officiels adressés au président comte Capodistrias par le dernier ministère qui a précédé son avènement. Ils ont été publiés comme annexe au premier volume de sa correspondance. On y verra que tout était réduit au néant dans ce pays tant éprouvé, et que tout ce qui existe aujourd'hui a été créé depuis.

Il n'est pas facile de savoir au juste quelle était, sous la domination ottomane, la population des pro-



vinces qui forment aujourd'hui le royaume de Grèce, et qui, dans les temps antiques, nourrissaient plusieurs millions. De la manière dont ils gouvernent, les Turcs se passent de statistique. D'après quelques tableaux, publiés à Paris en 1854 (1), que nous avons sous les yeux, ces provinces contenaient, en 1821, au commencement de la révolution grecque, 657,646 chrétiens et 90,830 Turcs.

En 1832, avant l'arrivée du roi Othon, presque tous les Turcs avaient quitté le pays, et le nombre des chrétiens était réduit, par les destructions de la guerre, à 612,608.

Dix ans plus tard, la population était de 853,005 âmes.

En 1853, elle s'élevait à 1,042,529.

Aujourd'hui elle est, sans les îles Ioniennes, de 1,120,000.

Dans la première dizaine d'années l'augmentation a été de 3,9 pour 100. Dans la seconde, elle paraît n'avoir été que de 2,2; dans les dernières treize années, de 1,16 seulement, et, en moyenne, dans les trente-quatre ans, de 1,44 pour 100. En d'autres termes, la population ne se serait doublée qu'en trente-quatre ans. Cette marche n'est nullement trop lente (2). Elle serait même extraordinaire pour un pays aussi épuisé, si l'on ne tenait compte de

(1) *Renseignements statistiques sur la Grèce.* — Imprimerie Flamant, rue de Bondy, 7.

(2) En Autriche, la moyenne de l'augmentation a été, pendant les dix dernières années, de 1,4 pour 100; en Angleterre, de 1,15; en France, de 0,47; en Prusse, de 1,32; en Bavière, de 0,83.



l'immigration qui a eu lieu pendant les premières années après son émancipation. Cette source d'accroissement a tari plus tard. La révolution grecque et les exigences de la diplomatie avaient imposé à la Turquie une certaine réserve dans sa manière de traiter ses sujets chrétiens. Leur vie et leur propriété étant à peu près assurée, ceux-ci ont cessé de s'expatrier, en laissant tous leurs biens, que les Turcs ne leur permettaient pas de vendre, et de venir partager la misère de leurs compatriotes que la guerre avait dépouillés. Au contraire, lorsque le peuple grec commença à reprendre de l'aisance, il se manifesta chez lui ce mouvement d'expansion qui fut aussi, dans les temps de l'antiquité, son caractère distinctif, et qui couvrit tout le monde alors connu de colonies helléniques. Son commerce envoie aujourd'hui encore quelques-unes même de très-considérables à toutes les extrémités du monde connu, et le nombre des Hellènes dépasse bien celui que donne le recensement de la population régnicole.

Quant à la population de la Turquie, nous ne prétendons pas en savoir plus long qu'elle n'en sait elle-même. Sur des données vagues, on l'évalue à 39 millions, dont 21 millions musulmans. Ce qui est plus certain, et que tous les consuls européens siégeant en Turquie peuvent témoigner, c'est que, malgré la polygamie, ou peut-être même à cause d'elle, la race indolente et oisive des Turcs va en décroissant rapidement et en s'appauvrissant, ex-



cepté ceux qui se repaissent de rapines, tandis que les chrétiens augmentent et s'enrichissent depuis que, protégés par les protocoles, ils ne peuvent plus être ouvertement dépouillés; ils s'emparent graduellement des terres et de toutes les autres sources de richesses, et ce seraient eux qui seraient les maîtres, si la force brutale n'intervertissait les rôles.

VIII

Quelques années de liberté ont complètement changé l'aspect du pays. Ceux qui le visitent aujourd'hui, après l'avoir connu lorsque les Turcs en avaient possession, croient être témoins d'une de ces illusions du panorama, où les déserts les plus arides font tout d'un coup place aux paysages les plus luxuriants. La nature semble s'y être régénérée avec le peuple. Les champs, autrefois stériles, se sont couverts d'une riche culture. La terre, à peine sillonnée par la charrue de l'esclave, peu sûr si on lui permettrait de cueillir le fruit de ses sueurs, est aujourd'hui une source féconde de revenus. Les moissons gravissent les flancs et quelquefois couvrent les sommets même des montagnes. L'olivier et le raisin de Corinthe remplacent partout la ronce et le lantisque. Les fontaines, autrefois chéries des nymphes, ayant déserté leur lit, par l'incurie des Turcs, coulaient au hasard dans les campagnes qu'elles ravageaient ou qu'elles changeaient en ma-



rais ; réglées aujourd'hui en beaucoup d'endroits par des travaux de dessèchements très-coûteux, elles fécondent les plaines. Sans doute, de vastes étendues attendent encore le travail humain.

D'après les données statistiques, publiées en 1864 par le ministère de l'intérieur d'Athènes, toute l'étendue de la Grèce est de 45,699,248 stremmes (1). La partie cultivée annuellement est de 3,560,000, plus 2,516,000 de terre qui reposent chaque année alternativement. Les plantations occupent 1,359,900 stremmes; les terres non susceptibles de culture, rochers, forêts, marais, pâturages naturels, habitations, routes, sont évaluées à 26,405,348 stremmes. Par conséquent, les terres cultivables, mais qui restent incultes, sont de 11,748,000 stremmes. On peut se rendre compte de l'étendue que l'agriculture a aujourd'hui, en Grèce, par le tableau suivant des terres qui restent incultes dans les divers pays de l'Europe, sur 1,000 stremmes de leur superficie totale.

En Russie, 328 sur 1,000, et avec les pâturages, 445; avec les forêts, 811.

En Grèce, 267; avec pâturages, 689; avec forêts, villes, marécages, 866.

En Angleterre, 205; avec pâturages, 560.

Dans l'ancien royaume de Naples, 152; avec pâturages, 323.

En Danemark, 141; avec pâturages, 236.

(1) Le stremme est la dixième partie de l'hectare.



En France, 136 ; avec pâturages, 235, et forêts, 382.

Dans l'ancien royaume de Sardaigne, 101 ; avec pâturages, 193 ; avec forêts et marécages, 348.

En Espagne, 21 ; avec pâturages, 155, et forêts, 384.

Après la Russie, avec ses immenses steppes, c'est, on le voit, la Grèce qui a la plus grande portion de terres incultes. Mais il y a à observer d'abord que, dans le partage qui fut fait entre la Turquie et la Grèce, la diplomatie fit à celle-ci une large part de rochers célèbres, il est vrai, mais stériles. Il y a aussi quelques-uns de ses marais qui sont une source de grandes richesses pour l'avenir. Tel est le lac Copais, ayant une superficie de près de 300,000 stremmes, et qui, étant desséché, dotera le pays des terres les plus productives. Mais surtout il ne faut pas oublier que la population actuelle de la Grèce n'est pas la cinquième partie de celle que le pays peut nourrir, et qu'il a probablement nourrie dans les temps anciens. Ce qu'on est en droit d'en exiger, ce n'est pas qu'elle travaille le pays tout entier, mais qu'elle travaille tout entière, et c'est un témoignage qu'on ne peut lui refuser, à l'exception peut-être d'une partie de la classe de ceux qui attendent pour vivre des emplois publics. De la population entière de la Grèce, près de la quatrième partie se livre à l'agriculture. Ce n'est pas peu dans un pays où la mer est plus productive encore que la terre et appelle l'activité de plus de trente mille familles. Ceux



qui parcourent aujourd'hui la Grèce, arrêtent avec complaisance leurs regards sur ces vignes à perte de vue, sur ces riches plantations où l'olivier, le figuier et l'oranger marient leurs diverses verdure et qui donnent à la Messénie, à la Laconie, à l'Argolide, aux bords du golfe de Corinthe, l'aspect de vastes jardins. Le nombre d'arbres étrangers, introduits par la douane seule du Pirée, pour de nouvelles plantations, s'élève à plusieurs millions.

Les données nous manquent pour dire en chiffres les progrès agricoles de la Grèce depuis son émancipation. L'œil en peut aisément juger. La transfiguration du pays aux rayons de la liberté saute aux yeux. Il y cependant un fait sur lequel nous voulons appeler l'attention, parce qu'il peut servir de norme pour apprécier la progression ascendante de l'agriculture en Grèce. En 1830, le raisin de Corinthe se vendait à 120 thalers les mille livres; aujourd'hui, malgré la grande réduction douanière, dont ce produit a été favorisé en Angleterre et en Amérique, son prix est tombé à 30 thalers. Comme cette denrée n'a qu'un seul débouché, le marché d'Angleterre, on comprend que sa grande dépréciation vient de l'augmentation des quantités qui y sont envoyées. Plusieurs propriétaires, trouvant même que sa culture ne leur tournait plus à compte, ont pris le parti de déraciner les vignes qu'ils cultivaient de trop et de les remplacer par d'autres plantations.

Dans le rapport du ministère des finances, qui accompagne le budget de 1861, il est dit que la quan-



tité de raisin de Corinthe que la Grèce produisait avant sa révolution était de 10 millions de livres ; en 1861, elle était de 65 millions. Les vignes ont augmenté de 25,000 à 700,000 stremmes ; les figuiers ont été portés de 50,000 à 300,000 ; les oliviers, de 2,300,000 à 7,500,000, et la valeur de la production de la soie qui, en 1840, était de 650,000 drachmes, était montée, en 1861. à 5,430,000.

Dans plusieurs endroits du pays, la charrue perfectionnée a été adoptée. En Élide, des terres sont exploitées à la vapeur ; sous les murs cyclopéens de l'antique Eyrinthe, il existe, aux frais de l'État, une ferme-modèle et une école d'agriculture ; enfin, une commission, attachée aux ministère de l'intérieur, s'occupe de tout ce qui concerne les intérêts de l'agriculture.

Voilà ce que la Grèce libre a fait jusqu'ici, malgré le dénûment de ses habitants, pour cette branche importante de l'activité humaine. D'autres diront les progrès accomplis en Turquie sous ce même rapport. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'agriculture y est surtout exercée par les chrétiens, et qu'elle ne prospère que là où la protection de l'Europe allège, jusqu'à un certain point, le joug du peuple opprimé.



IX

Si de grands capitaux ont été exigés pour rendre aux champs une partie de leur ancienne fécondité, il en a fallu de bien plus considérables pour rendre le pays habitable. C'est à peine si quelques pierres éparses indiquaient seules, sous les Turcs, la position de la plupart des villes antiques, dont la gloire retentissait à travers les siècles. De pauvres hameaux étaient les abris de ce qui restait de l'ancienne population, et ils ont été mis aussi en cendres par l'ennemi pendant la guerre de l'indépendance. Le peuple grec a dû se reconstruire ses habitations à neuf.

Sous ce rapport aussi la baguette magique de la liberté a opéré des miracles. Nous avons sous les yeux un travail, digne de toute confiance, du commandant de génie grec, M. Manitaky, directeur de la branche des travaux publics au ministère de l'intérieur d'Athènes (1). D'après les données officielles que nous y trouvons, onze villes nouvelles ont été fondées là où il n'y avait avant que le désert (2); plus de quarante bourgades, composées de misérables masures, qui elles-mêmes n'étaient plus que des

(1) *Aperçu sur les progrès matériels de la Grèce.* — Athènes, novembre 1866.

(2) Syra, le Pirée, l'ancienne Sparte, le port de Patras, Mégalopolis, Pétalidi, Othonopolis en Eubée, Eretrie, Amaliopolis en Phthiotide, Adamas à Milo, la Nouvelle-Corinthe.



tas de ruines, rebâties à neuf, restaurées sous des alignements réguliers, et agrandies, ont pris l'aspect riant de cités prospères et progressantes (1). Même dans les îles de l'Archipel, qui ont eu moins à souffrir de la présence des Turcs et des désastres de la guerre, plusieurs des villes se sont renouvelées et agrandies en proportion de la prospérité croissante des habitants. On peut compter, en outre, près de seize cents villages, qui ont été entièrement reconstruits. M. Manitaky, ne supputant qu'à 6,000 francs la dépense moyenne pour la construction de chaque maison de ville, et qu'à 2,500 pour celle de chaque maison de village, trouve que le peuple grec a dû dépenser pour se caser, après sa guerre de délivrance, 250 millions de drachmes. M. Manitaky est évidemment resté bien au-dessous de la vérité, et le ministre des finances qui, dans son exposé des motifs du budget de 1861, porte cette somme à 350 millions, me paraît en approcher davantage.

Une de ces villes, Athènes, la capitale du royaume, avec ses rues larges et droites, pleines d'air et de lumière (à l'exception des quartiers où les premiers ingénieurs allemands ont cru devoir conserver le désordre pittoresque à leurs yeux des anciens boursiers ottomans), ses maisons bâties dans le style élé-

(1) Dans la Grèce continentale : Athènes, Thèbes, Lévadie, Lamie, Hypate, Messolonghi, Vonitza, Astacos, Carvassare, Carpenisi, Amphisse, Galaxidi, Atalante, Lépante, Agrinion. Dans le Péloponnèse : Nauplie, Argos, Tripolis, Calames, Modon, Coron, Navarin, Patras, Aegion, Calavryta, Pyrgos, Dimitsana, Andritzéna, Philitra, Léonidi, Cranidi, Cyparissie, Gythion, Nisi. En Eubée : Chalcis, Xérochori, Cume, et d'autres.



gamment simple de l'Italie, et décorées d'arabesques copiées à Pompéi, avec ses frais jardins, qui en embaument l'air au printemps, est, sous son ciel splendide et dans l'encadrement des belles lignes de ses montagnes, une cité qui unit les beautés naturelles de l'Orient à tous les comforts de la civilisation occidentale. De ses édifices publics, le palais du roi, l'église cathédrale et celle de Saint-Nicodème, l'Université, l'un des gymnases, l'Institut des demoiselles, l'orphelinat des garçons et celui des jeunes filles, l'École polytechnique, l'hôpital militaire, les ministères de l'intérieur, des finances et de la guerre, ainsi que l'Académie, le Musée et le palais des chambres, ces trois en construction, se font remarquer les uns par leur élégance, les autres par leurs dimensions, et toute la ville ne contient pas une maison qui ait existé il y a quarante ans.

Des édifices non moins considérables ornent quelques-unes des autres villes, et il n'y en a pas une qui, outre les constructions consacrées au culte, n'en ait tout aussi obligatoirement qui servent à l'instruction de la jeunesse.

On ne peut pas en dire autant de la Turquie. Ses villes, habitées par des Turcs, dégénèrent rapidement. Celles dont la population est mixte, se divisent ordinairement en deux quartiers de caractère différent : le quartier turc, tortueux, infect, à constructions pittoresques quelquefois, mais toujours barbares, et le quartier chrétien, où l'on rencontre la régularité et l'ordre des villes européennes.



Cependant quelquefois des velléités d'alignement prennent aussi le gouvernement turc, surtout à Constantinople. Mais il a recours à une méthode d'expropriation toute simple : il met le feu au quartier. Le nivellement est bientôt complet et les ingénieurs ont toute liberté d'y tracer leurs plans. Cet expédient ingénieux de police n'est pas un secret pour tous ceux qui connaissent Constantinople.

Quant à des édifices publics, outre les anciennes mosquées et les casernes nouvelles, il n'y en a guères en Turquie, à moins que les chrétiens, en trompant ou en achetant la vigilance de leurs dominateurs, ne réussissent à bâtir quelque église ou quelque école de mesquine apparence. Il en faut cependant excepter les sérails somptueux que le grand-seigneur multiplie sur tous les points du Bosphore, et où s'engouffrent tous les millions qu'il emprunte en Europe.

X

La Grèce, même dans les plus beaux temps de son antiquité, n'a jamais été traversée de larges routes. Ses montagnes servaient de boulevards entre ses divers États isolés, et les défilés qui les perçaient, à peine aplanis et taillés dans le roc, suffisaient aux voyageurs piétons et aux rares biges qui allaient disputer la palme aux jeux publics. Les Romains n'y ont jamais ouvert des routes stratégiques,



L'insouciance barbare des derniers dominateurs du pays y a fait disparaître presque toute trace de communication. Quelques sentiers, à peine praticables et suspendus sur des abîmes, y aidaient à parcourir les étendues désertes; et le pavé grossier, que les Turcs y ajoutèrent quelquefois pour le service de leurs courriers, interceptaient plutôt qu'ils ne facilitaient le passage. Dans ces temps, qui heureusement ne sont plus, « *il n'était pas donné à chacun de se rendre à Corinthe.* » Alors les voyageurs étaient rares, le commerce intérieur était nul.

Un des premiers soins du gouvernement grec fut de faire passer une loi pour la construction des routes. Les habitants devaient payer de leur personne, le gouvernement contribuait pour les travaux d'art, tels que ponts, fossés, etc. En 1836, le gouvernement demanda et obtint des chambres l'autorisation de faire construire quatorze routes dans les différentes parties du royaume, ainsi qu'un crédit de 400,000 drachmes. D'après les notices citées ci-dessus de M. Manitaky, dix-neuf routes ont été faites dans tout ce petit État, d'une étendue totale de trois cent quatre-vingts kilomètres. Elles ont coûté, sans la main-d'œuvre, 2,164,724 drachmes. L'une d'elles surtout ferait honneur à des pays beaucoup plus anciennement constitués que la Grèce. C'est un beau monument de sa renaissance à la civilisation. Une large chaussée, adossée aux fameuses roches scirrhoniennes, a remplacé le sentier étroit qui y serpentait, et dont les dangers, non moins



grands aux temps héroïques, qu'ils ont continué à l'être sous les Turcs, avaient fait inventer et placer en ces lieux le plus grand nombre des exploits attribués à Thésée. Elle mène de Mégares à Corinthe, et on peut la traverser aujourd'hui commodément en voiture de poste.

Jusqu'en 1854, vingt-deux ponts avaient été construits sur des rivières qu'on ne traversait autrefois qu'à gué avec les plus grands périls. Leur nombre est aujourd'hui beaucoup plus considérable.

La Grèce est encore privée de chemins de fer; sa population est encore trop clair-semée pour alimenter des voies de communication aussi dispendieuses. En 1856, l'administration invita tous les capitalistes qui voudraient en entreprendre la construction, de se présenter. Il n'y eut qu'un entrepreneur français qui soumissionnât pour le court espace d'Athènes au Pirée, et encore ce travail n'est-il qu'à son début. Si l'Épire était placée sous un gouvernement régulier, des compagnies ne pourraient manquer d'entreprendre le chemin qui, partant de sa côte, viendrait aboutir au Pirée ou au cap Sunium. Ce serait le prolongement du chemin de fer italique et la grande route de l'Europe occidentale dans l'intérieur de l'Asie. Une route internationale est la route dont la construction tournerait à compte dans ces pays dépeuplés.

En même temps qu'elle donnait la concession du chemin de fer du Pirée, la Grèce établit sa première ligne de télégraphe sous-marin, qui rattache le Pi-



rée à Syra et Chio, et, de là, à Constantinople et à toute l'Europe. Depuis, un réseau de plus en plus serré relia entre eux les principaux points du royaume. Une nouvelle ligne de communication avec l'Europe fut aussi établie pour l'ouest de la Turquie et par Trieste. Une troisième, passant par les îles Ioniennes, doit bientôt rattacher la Grèce à l'Italie.

La Turquie a des chemins de fer et des télégraphes (très-mauvais, il faut l'avouer) et n'a pas de routes. C'est que les premiers sont établis et entretenus par des Européens et pour les intérêts de l'Europe, et que les seconds sont du ressort du gouvernement turc. La Turquie n'est tolérablement gouvernée que lorsqu'elle l'est par des Européens.

XI

Mais la route royale et toujours ouverte pour les communications de la Grèce, est la mer. Elle embrasse et festonne tout le pays; elle y pénètre profondément par ses golfes, en réunit les points les plus écartés et rend moins sensibles la rareté des vivres de terre.

Les magnifiques ports de mer, qui faisaient l'orgueil et la richesse de la Grèce antique, et dont on aperçoit souvent encore quelques puissantes constructions au fond de l'eau, comblés par l'incurie des Turcs, avaient, depuis longtemps, cessé d'être ac-



cessibles. A peine si quelques bateaux pêcheurs pouvaient aborder là où de nombreuses trirèmes trouvaient autrefois un abri sûr et commode. Depuis que la Grèce est libre, huit de ses ports ont été curés, déblayés et rendus à la navigation (1) ; cinq autres ont été construits de nouveau (2), et seize communes du royaume se sont extraordinairement et volontairement imposées pour doter leurs pays de bons ports (3).

Quatre phares établis, aux frais de l'État, à Salamine, à Patras, à Andros et à Zéa, rendent des services importants non-seulement au cabotage de la Grèce, mais aussi à la grande navigation de tous les pays.

Un des travaux maritimes les plus considérables qui aient été entrepris en Grèce, et qui accusent de la sollicitude pour les intérêts de la navigation, est l'ouverture du détroit de l'Euripe. On sait que l'île d'Eubée, qui longe la côte orientale de la Béotie, s'y joint presque par un point, n'y laissant qu'un canal fort étroit, que les siècles avaient en partie comblé, et que la violence de la marée extraordinaire qui s'y produit rend d'un accès difficile. De petits bateaux seuls le traversaient avec difficulté. Les bâtiments

(1) Les ports du Pirée, de Nauplie, de Coron, de Syra, de Stavros à Tinos, de Naxos, de Théra.

(2) Les ports de Cyparisie, de Catacolon, de Cyllène, de Patras, de Corinthe et d'Andros.

(3) Huit de ces communes, celles de Galaxidi, de Lépante, de Calames, de Corthium, d'Egine, de Phalares, de Pylarée, de Cume, se sont imposés, au commencement de 1866, aussitôt qu'une loi qui autorise et règle ces impositions a été promulguée.



d'un plus gros calibre étaient forcés de faire le tour de l'île, ce qui, en hiver surtout, ne se faisait pas sans dangers et sans des dépenses considérables. Le gouvernement grec fit complètement déblayer ce canal, jusqu'à une profondeur de six mètres, et lui donna une largeur de vingt-et-un mètres et demi. Il rétablit ainsi une voie de navigation sûre et courte du midi au nord de la mer Égée. Un pont tournant en fer relie l'île à la terre ferme, sans intercepter le passage des navires. Ce beau travail a coûté 950,000 drachmes à la Grèce.

Sous le régime écrasant des Turcs, toute activité d'esprit et de corps était étouffée. Cependant l'exubérance de vie qui existe chez le peuple grec éclatait souvent avec une ardeur sauvage. Des hommes d'une énergie indomptable cherchaient, sur des rochers inaccessibles et sur les écueils de la mer, la liberté qu'ils ne pouvaient trouver au sein de la société, et, les uns avec le fusil du clefté, les autres dans leurs frêles esquifs, affrontaient les éléments et les hommes. La révolution française offrit une occasion brillante à la bravoure et à l'esprit d'entreprise des marins grecs pour se distinguer. Avec une intrépidité peu commune, et qui pouvait faire présager les Miaoulis et les Canaris de la révolution, ils forçaient le blocus des ports de France et y échangeaient leurs boisseaux de blé contre des boisseaux d'écus. Ce sont ces richesses qui leur servirent bientôt à entretenir la guerre de l'indépendance de leur patrie et à se construire de grands bateaux de com-



merce, qui furent aussi convertis en brûlots et en bâtiments de guerre.

En 1821, la Grèce possédait, en tout, 440 voiles, jaugeant en tout 61,450 tonnes. Les plus considérables de ces bâtiments furent détruits pendant la guerre, et la Grèce commença, en 1828, à se créer de nouveau une marine. Le 1^{er} décembre 1863, elle possédait 4,452 bâtiments de toute capacité, dont 1,136 de plus de 60 tonnes, et 3,295 d'une capacité moindre, jaugeant ensemble 262,551 tonnes, et montés par 30,000 marins, des plus braves, des plus expérimentés et des plus frugaux de l'Europe. En 1865, le nombre des grands bâtiments s'élevait à 1,660 et le tonnage total à plus de 300,000. Le nombre des matelots dépassait 35,000.

L'esprit d'association, si fécond en miracles par tout le monde civilisé, a aussi commencé à se développer dans ce pays, et une Société grecque, dont le siège est à Syra, a entrepris des lignes de communications et de correspondances par bateaux à vapeur. Elle possède déjà onze de ces bateaux qui, dans le cours de l'année 1865, ont accompli 456 traversées, transporté 126,180 passagers, 106,692 ballots de marchandises, 6,073 groupes, et rapporté une recette de à 2,398,477 drachmes. L'un de ces bateaux à vapeur est le fameux *Panhellénion*, qui s'est tant illustré dans la dernière guerre de Crète, en défiant les 35 bateaux turcs qui font la garde de ses côtes, et en y transportant des volontaires, des munitions et des vivres, avec une régularité que rien



n'a pu troubler jusqu'ici. Nous n'avons pas besoin de dire que ce miracle ne tient point au navire, mais bien aux hommes courageux qui le montent. Après deux ou trois de ses glorieux voyages, un vieux capitaine hydriote, du nom de Kiossé, réclama l'honneur de le commander à son tour : « Laissez-moi aller, dit-il. Je suis vieux. La patrie perdra peu en moi. Je veux mourir sur l'élément sur lequel j'ai vécu. » Ce trait donne le mot du succès de ces expéditions merveilleuses et du développement rapide de la marine de Grèce.

Le Code de commerce et le Code des lois et de la police maritimes ont été empruntés en Grèce aux meilleures législations de l'Europe, et complétés selon les circonstances locales. Une loi sur la baraterie, passée en 1857, a purgée sa marine de cette flétrissure, qui nuisait à ses intérêts les plus vitaux.

Cependant la marine militaire a été négligée en Grèce. Le gouvernement de ce pays, le sachant à l'abri de toute attaque sous la garantie des trois puissances, oubliait trop qu'il se devait aussi de vivre de sa propre vie, et de se préparer pour un meilleur avenir. Toute sa flotte consiste en une corvette, quelques bricks et quelques goëlettes à vapeur, avec quelques cutters voiliers. Cependant cette force minime a suffi pour extirper des mers de l'Archipel les pirates qui l'infestaient autrefois, et pour en faire avec plein succès la police au profit de la navigation universelle.



XII

Sous les Turcs, ce n'était qu'un bâtiment battu par les tempêtes qui se fût décidé à entrer dans les ports envasés de la Grèce, où le pirate épiait et où il n'avait à opérer aucun de ces échanges que les besoins de la civilisation établissent entre les peuples. Les îles de l'Archipel, autrefois le centre de la vie et de l'activité humaines, n'étaient plus que des rochers déserts, s'élevant au milieu du désert des mers.

Il n'en est plus ainsi depuis : les ports de Pirée, de Syra, de Patras et d'autres, présentent des forêts de mâts, où brillent les couleurs de toutes les nations. D'après les tables officielles du mouvement de navigation que nous avons sous les yeux, il est entré, en 1858, dans les ports de la Grèce, 72,097 navires, d'un tonnage total de 2,157,138. En 1862, il y est entré 75,300 navires, jaugeant ensemble 22,828,099 tonnes. Il en est sorti 85,758 navires, d'un tonnage de 2,251,925 tonnes. Les 11,209 étaient pour destination de ports étrangers.

C'est par la voie de cette navigation que la Grèce fait tout son commerce extérieur, car par terre elle n'avoisine qu'avec la Turquie, dont l'état social exclut toute activité commerciale. En 1851, où commencent nos renseignements officiels, les importations de la Grèce se sont élevées à une va-



leur de drachmes 25,819,702; ses exportations à 13,851,202. En 1858, l'importation était de 44,201,511, l'exportation de 28,865,185; enfin, en 1862, l'importation s'éleva à 49,409,666, l'exportation à 32,323,726 drachmes. Si l'on veut distinguer ce qui dans ces sommes est du commerce spéciale de la Grèce, c'est-à-dire ce qui, provenant de l'étranger, est consommé dans le pays sans être déposé dans les entrepôts de transit, ou ce qui est exporté directement du pays sans être d'origine étrangère, l'importation de 1862 se borne à 44,123,473, et l'exportation à 28,029,648 drachmes. C'est la valeur exacte, d'après l'évaluation des douanes, de ce que le pays achète à l'étranger, et de ce qu'il lui fournit. De ces sommes, l'Angleterre a importé en Grèce des marchandises pour 10,518,752; la France, pour 9,828,018; la Russie, pour 1,858,270; l'Autriche, pour 7,069,716 drachmes. En revanche, l'Angleterre en a tiré des marchandises pour 13,403,589; la France, pour 1,265,662; la Russie, pour 395,840; et l'Autriche, pour 3,402,483. C'est surtout le raisin de Corinthe qui est le principal objet d'exportation pour l'Angleterre. Ces chiffres ne comprennent pas les Iles-Ioniennes.

La liberté est le principe fondamental qui règle et qui anime le commerce en Grèce. Aucun droit protectionniste n'en entrave les transactions. Les importations sont taxées par un tarif très-moderé, qu'une commission est aujourd'hui en train de ré-



viser pour le corriger. Les exportations sont entièrement affranchies de toute taxe, ce qui encourage les producteurs grecs, et tourne en même temps au profit des consommateurs des pays étrangers.

Pour éclairer et guider ceux qui se livrent au négoce, cinq Chambres de commerce sont établies dans les principales villes du pays, et le gymnase de Syra a reçu une organisation particulière, et la destination spéciale de former les jeunes gens à la carrière commerciale.

L'association des capitaux a eu les plus heureux résultats dans le pays. La Banque nationale, qui assiste l'agriculture et le commerce, a conservé son crédit inébranlable au milieu de toutes les crises financières par lesquelles l'Europe a passé. Elle donne de gros dividendes, aussi bien que la Société d'assurance « *le Phénix* » et d'autres, établies à Patras et à Syra. Les capitaux de ces Sociétés s'élèvent à 19 millions à Athènes, 8 millions à Patras, 7 millions et demi à Syra.

De ces principaux centres, le commerce grec se ramifie non seulement sur tout l'Orient, mais aussi sur toute la terre. Des maisons grecques très-opulentes, et jouissant d'une grande réputation d'honorabilité, existent dans les villes, les plus commerçantes de tous les pays. Elles occupent et exploitent presque exclusivement le Delta du Danube; elles florissent à Londres, à Liverpool, à Manchester, à Odessa, à Trieste, à Marseille, et elles ont leurs comptoirs à Calcutta aussi bien qu'à la Nouvelle-



Orléans. C'est par elles que les Grecs s'enrichissent et étendent au loin leur activité, à laquelle leur pays, circonscrit à d'étroites limites, ne peut affirer.

Sur la marine et le commerce en Turquie, nous n'avons pas besoin de nous étendre. Il nous suffira de dire que l'une et l'autre sont exclusivement dans les mains des chrétiens, et ne prospèrent, ou même n'existent, que là où ils sont le moins mêlés aux Turcs, et par conséquent le moins opprimés. On ne nous taxera pas de partialité si nous parlons ainsi. Nous ne disons que ce qui est généralement connu et incontestablement admis par les Turcs eux-mêmes.

XIII

Un reproche qu'on pourrait faire à la Grèce, et qu'on n'a pas manqué de lui adresser, c'est de ne pas s'être assez distinguée dans la grande industrie. Mais si même il était possible, s'il était juste de demander à un tout petit État, sortant du néant et épuisé par une guerre de destruction, tous les progrès à la fois qui font la gloire des nations les plus grandes et les plus avancées, il faut se rappeler aussi que les Grecs ayant plus de terres qu'ils ne peuvent cultiver, et la mer toujours ouverte à leur esprit d'entreprises, ne sentent pas trop le besoin d'en divertir leurs forces pour s'occuper de pro-



duire ce que d'autres peuvent leur fournir à meilleur marché et en des qualités meilleures. Car telle est la solidarité que la civilisation établit entre les peuples : ils ne s'isolent pas, et ne croient pas nécessaire de se suffire chacun sur tout point sans l'aide des autres. Ce que l'on produit, il le procure à ceux qui en manquent, et en reçoit ce qu'il lui serait plus difficile et plus dispendieux de produire. La Grèce procure pour le moment à l'Europe des matières premières, qu'elle multiplie et qu'elle améliore de son mieux. C'est jusqu'ici sa spécialité. On ne peut pas demander plus de son activité.

Cependant il n'est pas à dire que l'industrie lui soit tout à fait étrangère. Elle ne fait encore que des essais, mais qui ne laissent que de bien présager pour l'avenir, lorsqu'elle aura plus de bras et plus de moyens à sa disposition. Il y a aujourd'hui vingt-deux fabriques en Grèce, qui font usage de la vapeur (1). La fonderie et la fabrique de meubles du Pirée, ainsi que la fonderie et la grande forgerie de la Société des bateaux à vapeur à Syra, sont des établissements considérables et productifs. Le vin raisiné, seul produit des vignes anciennement célèbres de la Grèce, a fait place aux vins de Céphisie, de Patras, de Malvoisie, qui sont recherchés en Europe et mis à côté des meilleurs vins de la France et de l'Espagne.

(1) Deux à Athènes, de soixante-deux chevaux de force; sept au Pirée, de cent trente-quatre chevaux; neuf à Syra, de cent un chevaux; trois à Patras, de vingt-et-un chevaux; une à Stylide, de vingt chevaux.



Mais si le travail dans les fabriques est encore peu étendu dans ce pays où les bras sont rares et les salaires très-élevés, on ne saurait en dire autant de la petite industrie exercée par des individus isolés. On peut mesurer le progrès de toute cette branche de l'activité nationale au nombre toujours croissant des exposants grecs qui se présentent aux expositions universelles. Il n'y en eut que 36 à celle de 1851. En 1855, leur nombre s'éleva à 131. Il s'en présenta 295 à celle de 1862, et ceux qui se sont inscrits pour l'exposition qui vient de s'ouvrir à Paris ont atteint le chiffre de 1,000.

Pour ce qui est de la Turquie, nous avons à répéter pour l'industrie ce que nous avons dit pour l'agriculture, pour le commerce et pour la navigation. C'est que le peu qui existe est dû à l'activité des chrétiens, partout où la population est mixte. Le peuple turc n'a jamais été apte qu'au métier des armes, aussi longtemps qu'il lui était permis d'en user pour promener partout la destruction et la rapine.

XIV

Ce mouvement commercial exerce naturellement son influence sur les finances du royaume. Les droits d'importation sont une partie considérable du budget des recettes; ceux de l'exportation ont commencé à décroître graduellement depuis 1857. Leur franchise entière, qui est atteinte dans le cours de



l'année présente, enlève sans doute un revenu au budget; mais elle offre une riche compensation par l'encouragement qu'elle donne à la production agricole et industrielle.

Nous faisons suivre un tableau comparatif des recettes effectuées en 1833, la première année de l'avènement du roi Othon, et en 1860, la dernière avant les événements désastreux de la révolte de Nauplie et de la révolution dynastique qui ont mis la perturbation dans les finances, et dont le pays ne se relève que graduellement.

IMPOTS DIRECTS.	1833.	1860.
Impôt foncier et droit de bail des terres nationales.....	4.127.927	10.291.923
Impôt sur les abeilles.....	»	59.670
Impôt sur le bétail.....	523.977	1.440.446
Impôt sur les bâtisses.....	»	250.794
Patentes.....	»	325.770
IMPOTS INDIRECTS.		
Douanes.....	2.043.500	4.751.821
Timbre et enregistrement.....	»	2.032.075
Droits divers.....	239.040	456.264
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.		
Postes.....	9.625	319.458
Télégraphes.....	»	100.982
Imprimerie nationale..	8.633	22.187
FERMAGES ET BIENS NATIONAUX.		
Minières et minerais.....	5.906	465.897
Eaux minérales.....	662	5.437
Salines..	157.830	519.060
Pêcheries.....	102.812	168.234
Forêts.....	46.603	334.917
Oliviers du domaine public.....	105.125	233.659
<i>A reporter</i>	7.371.640	21.778.594



<i>Report</i>	7.371.640	21.778.594
Raisins de Corinthe et vignobles....	10.127	200.482
Jardins et autres domaines clos.....	41.063	206.693
Domaines exploités par régie	»	24.259
Bâtisses publiques, usines et ateliers.	99.981	53.357
Rizières.....	3.308	»
VENTE DE BIENS NATIONAUX.		
Intérêts et amortissement sur les do- tations en terre.....	5.088	148.670
Recouvrement par dixièmes du pro- duit de la vente des oliviers.....	19.745	117.910
Recouvrement par dixièmes du pro- duit de la vente des terrains à bâtir.....	»	31.820
RECETTES DIVERSES.		
Intérêts sur les impôts arriérés.....	»	194.954
Intérêts sur les 1,000 actions de la Banque nationale.....	»	109.000
Autres recettes fortuites.....	60.117	232.335
Recettes sur les biens ecclésiastiques.	»	238.237
Rentrées sur les exercices clos.....	110.200	906.449
TOTAUX.....	7.721.269	24.242.760

Ces chiffres sont éloquentes ; ils montrent que la Grèce n'est pas restée stationnaire. En trente ans, elle a quadruplé ses recettes. Ses dépenses ont sans doute suivi aussi la même progression ascendante. C'est là la loi de la vie et de la civilisation. L'une et l'autre ne se développent sans que leurs besoins augmentent. Tout ce qu'on peut demander à un pays bien conditionné, c'est que ses ressources marchent du même pas.

Le budget de 1866 est porté à 31,441,300 drachmes. Les comptes rendus de son exercice ne seront



publiés qu'après le mois d'octobre de 1867. Ce n'est qu'alors qu'on pourra savoir jusqu'à quel point ces recettes auront été effectuées.

Le budget de 1867, comprenant les recettes des îles Ionniennes, dépassera les 34 millions. Les sommes qui figurent sur les budgets ne s'écartent pas beaucoup de la vérité. Jusqu'en 1856, elles dépassaient toujours les recettes effectuées et laissaient un arriéré de 2 à 2 millions et demi. Mais, à cette époque, plus d'ordre ayant été mis dans les finances, voici les résultats obtenus :

Années.	Budget des recettes.	Recettes effectuées.
1859.....	19.763.976	25.932.108
1860.....	21.780.000	24.264.206
1861.....	24.996.762	25.487.888

On voit que, jusqu'alors, les recettes dépassaient considérablement les sommes portées sur le budget. Il en fut tout autrement depuis le bouleversement de 1862.

Voici le tableau des trois années suivantes :

Années.	Budget des recettes.	Recettes effectuées.
1862.....	24.996.762	17.271.906
1863.....	21.762.825	16.886.269
1864.....	23.342.685	22.149.296

Des emprunts successifs comblèrent les lacunes de ces trois années. On voit cependant que, dans la dernière, le mal diminua graduellement, parce que l'ordre commença à renaître sous le sceptre du nouveau roi.



L'article le plus important du revenu est l'impôt foncier, qui consiste en une dîme sur le produit brut et en un droit de 25 pour 100 pour l'usufruit des propriétés nationales. Cet impôt est payé tantôt en nature, tantôt en espèces. De toute manière, c'est un mode défectueux d'imposer la production, et d'autant moins satisfaisant, qu'il revient cher à l'État. Dans le budget de 1860, sur 12,372,603 drachmes, le total de tous les impôts directs, les frais de perception ont été de 2,367,183. Le gouvernement grec s'occupa, dès l'année 1856, à introduire un nouveau système de contribution, et en a même saisi les Chambres. La révolution survenue a arrêté cette réforme; elle a, par contre, baissé la dîme à 5 pour 100. Mais cette réduction diminuait sensiblement le revenu du trésor, sans enlever au mode de perception aucune des vexations dont le peuple avait surtout à se plaindre. Aussi le gouvernement s'est-il vu forcé à la supprimer, en partie au moins. Une loi présentée cette année à la Chambre, ajoute à l'impôt foncier 2 pour 100, uniquement destinés à la construction de routes.

Le peuple grec n'est, en général, pas trop fortement imposé. Chaque individu paie, par an, sur une population :

En Grèce.....	de 1.200.000,	23.43 drachmes.
En France.....	37.473.000,	55.63 —
En Angleterre...	29.071.000,	67.87 —
En Prusse.....	49.305.000,	30.45 —
En Belgique.....	4.893.000,	36 —
En Wurtemberg..	1.748.000,	23.25 —



Le peuple grec est donc taxé presque autant que celui du royaume de Wurtemberg, et si, pour l'année 1867, sa population, avec celle des îles Ioniennes, étant de 1,500,000 habitants, le revenu s'élève à 34 millions, il en reviendra à chaque individu 22,66 drachmes. Cet impôt est léger; mais il faut se souvenir que les Grecs sont encore sous le poids des frais de leur première installation.

XVI

Les dépenses votées en 1860 étaient de 20,397,254 drachmes. Des crédits additionnels, accordés plus tard par les Chambres, ont élevé cette somme à 27,821,753 drachmes. Mais il n'en a été dépensé que 26,074,493 drachmes, distribués ainsi qu'on la voit dans le tableau suivant :

Dette	5.700.397
Liste civile.....	1.000.000
Chambre des députés.....	659.301
Ministère des affaires étrangères.....	813.820
— de la justice.....	1.648.457
— de l'intérieur.....	3.034.740
— des cultes et de l'instruction..	1.170.511
— de la guerre.....	6.150.910
— de la marine.....	2.160.170
— des finances.....	1.063.032
Frais de perception des impôts.....	2.065.733
Non valeurs, restitutions.....	27.706
Indemnités.....	297.671
Payements divers.....	261.941



Les budgets sont toujours présentés aux Chambres accompagnés de rapports circonstanciés et de feuilles de détail qui expliquent et justifient chaque somme.

Le service de la dette publique n'est pas aujourd'hui tel qu'il figure dans le budget de 1860. Dans celui de 1864, il s'élève à 7,886,998 drachmes, dont 3,882,000 pour les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 60,000,000, contracté en 1833 ; de plus, 1,005,120 aux trois puissances, en compte de leurs avances pour ce même emprunt ; 1,159,057 à la dette intérieure ; 70,272 pour des pensions à des sujets anglais des îles Ioniennes, d'après le traité d'annexion, et 177,549 à des pensions des sujets régnicoles.

Le tableau suivant du rapport du service de l'emprunt, au total des recettes dans divers États de l'Europe, fera mieux comprendre l'importance de cette dépense pour les finances du petit royaume :

Hollande.....	0.381
Angleterre.....	0.375
Autriche.....	0.346
Italie.....	0.338
Grèce.....	0.294
France.....	0.290
Danemark.....	0.290
Bavière... ..	0.290
Belgique.....	0.263
Espagne.....	0.166
Prusse.....	0.115
Hanovre.....	0.113



XVII

Le ministère des affaires étrangères a à sa charge les dépenses diplomatiques, qui sont très-utiles, mais qui ne peuvent qu'être lourdes pour les budgets des petits États ; il a aussi celles du service consulaire, si indispensable à un pays qui se livre à un commerce étendu, et qui a surtout à protéger son pavillon et ses nationaux en Turquie.

La longue absence d'une diplomatie active de la Grèce en Europe a été la source de la plupart des préventions qui y ont prévalu contre ce pays.

XVIII

Le budget de la justice défraie les tribunaux, qui sont aujourd'hui deux cents juges de paix, treize tribunaux de première instance, quatre cours d'appel et un aréopage ou cour de cassation. Un défaut sérieux de ces tribunaux, c'est que les juges n'en sont pas encore inamovibles. Avant de leur donner ce privilège, si indispensable à leur indépendance, on a voulu attendre que l'Université produisît un assez grand nombre de juristes instruits, et laisser du temps à la pratique pour mûrir leur expérience. Cependant il n'y a pas d'exemple que le gouvernement ait jamais essayé de faire violence à leur conscience,



et, dans les procès entre des particuliers et le fisc, on voit très-souvent la balance de leurs décisions pencher contre celui-ci.

Pour être juge ou pour obtenir le brevet d'avocat, il faut être docteur en droit de l'Université d'Athènes ou d'une Université de l'Europe, et subir, en outre, un examen spécial devant une commission nommée à cet effet.

La législation judiciaire de la Grèce a pour base le Code Napoléon, avec les modifications exigées par les besoins locaux, ou empruntées aux législations les plus parfaites de l'Europe. Des jurisconsultes de renom ont publiquement reconnu l'excellence de plusieurs dispositions qui lui sont propres.

Au terme de la Constitution, c'est le jury qui juge les affaires criminelles, ainsi que les délits de la presse. Aussi la presse jouit-elle, en Grèce, d'une liberté presque illimitée, dont elle abuse quelquefois, et qui dégénérerait en licence sans le bon sens rationnel qui la tient en frein. Les Grecs, comme leurs ancêtres, sont jaloux de tout ce qui appartient à la liberté de la parole et à celle de la pensée. Cet instinct peut avoir ses égarements; mais il est l'indice de nobles aspirations et la garantie de tous les progrès de l'intelligence.

Ce qui dans cette branche fait encore défaut à la Grèce, ce sont les prisons. Leur construction a été souvent projetée, mais elle a été différée par manque de fonds. La construction d'une grande prison modèle avait été commencé, à Modon, sous la direction



d'un Français, qui avait promis plus qu'il n'était en état de tenir. L'œuvre est restée inachevée. A l'annexion des îles Ioniennes, la Grèce doit d'avoir acquis un des meilleurs établissements pénitentiaires, construit et entretenu sur le modèle de celui de Péthonville.

Ajouterous-nous un mot sur la justice chez les Turcs? Que ne pouvons-nous en dire, comme du reste, qu'elle est toute entre les mains des chrétiens? Au contraire, ce sont eux qui en sont entièrement exclus. Leur présence aux conseils judiciaires, en exécution du Tanzimat et du Hatt-Houmaïoun, n'est qu'une ironie. Malheur au chrétien qui oserait ne pas souscrire à la sentence ou à la volonté des Musulmans qui y président. Le témoignage des *infidèles* est récusé; ou si, en présence des consuls européens, il est quelquefois admis, ce n'est que pour la forme et sans que les juges y aient jamais le moindre égard. On ne contestera pas l'exactitude de ce que nous avançons. Nous en appelons au témoignage de tous les diplomates et de tous les résidents européens en Turquie. Les incrédules ne refuseront au moins pas d'en croire les Turcs eux-mêmes. Tout dernièrement, voulant tenter les Crétois par des concessions, lorsqu'ils ne pouvaient les réduire par les armes, ils leur promettaient entre autres « de leur accorder le témoignage des chrétiens devant les juges! »

Le Coran, expliqué par la science de l'*uléma* ou prêtre, pour toute loi, la volonté du cadi pour toute



procédure, la domination du Turc sur le chrétien pour principe fondamental, tels sont les tribunaux ottomans. Depuis quelque temps, ils ont fait un nouveau pas; ils se sont ouverts aux délits de l'intelligence. En dernier lieu, ils ont condamné, après des avertissements sans doute, le rédacteur du *Levant Herald*, un journal anglais de Constantinople, à 50 livres sterling d'amende, pour avoir osé dire, il y a deux mois, cette fausseté, que l'insurrection de Crète n'était pas entièrement étouffée.

Quant aux prisons de Turquie, depuis que les puissances chrétiennes ne veulent plus trouver bon que leurs représentants soient enfermés dans les Sept-Tours, ce sont le four du *Bostangibarh* ou préfet de police, à Constantinople, et les souterrains du bagne. Les chrétiens qui y sont jetés ont lieu de regretter le glaive du *dgélat*, qui tranchait autrefois si aisément toutes les questions désagréables à la Porte et qui finissait si vite les tourments des victimes. Au reste, la justice turque n'a rien perdu à être privée, par l'intervention de l'Europe, de ce moyen de répression si expéditif. Les souterrains sont malsains, et la soupe, dont on nourrit ordinairement les plus redoutés parmi les détenus, est trop forte pour des constitutions déjà sans doute affaiblies par le remords. Ils succombent le plus souvent, en dépit sans doute des efforts de leurs géoliers.

Ce ne sont pas des contes des Mille et une nuits que nous racontons.



XIX

Le ministère de l'intérieur a à sa charge le gouvernement du pays, qui est divisé en *treize nomes* ou préfectures, en *soixante éparchies* ou sous-préfectures, gouvernées les unes par des *nomarques*, les autres par des *éparques*, nommés par le gouvernement. Les éparchies sont subdivisées en *dèmes* ou communes, dont le nombre est de trois cent cinquante-trois dans tout le pays. Les *démarques* ou maires, sont librement élus par le peuple. Ils sont assistés par des conseils municipaux permanents, élus également par le suffrage populaire, et ayant le droit de décréter les impositions municipales, sous la sanction du préfet, dont ils peuvent en appeler au ministère de l'intérieur. Leurs comptes rendus annuels passent par le contrôle de la cour des comptes. Les recettes annuelles des dèmes ne figurent pas dans le budget de l'État. Elles s'élèvent à près de 2 millions et demi de drachmes.

Des conseils d'éparchies, élus de la même manière, se réunissent aussi chaque année dans les chefs-lieux des sous-préfectures, et discutent les intérêts matériels de chaque province.

La police du pays dépend aussi du ministère de l'intérieur. Elle est confiée aux municipalités partout ailleurs, excepté dans la capitale, où le préfet de police est élu par ordonnance royale.



Le soin de la santé publique est un autre des devoirs qui incombent à ce ministère. Sous les Turcs, et au sortir de la guerre d'indépendance, la présence d'un médecin était un phénomène rare, même dans ce qu'on appelait alors des villes. Aujourd'hui, outre le grand nombre de médecins distingués qui se trouvent dans toutes les villes, il n'y a presque pas de village qui n'en possède, et il y en a d'officiellement nommés par préfecture, par sous-préfecture et par dème pour surveiller l'exécution des mesures sanitaires ordonnées par la loi ou par le gouvernement.

Les hôpitaux, les hospices des pauvres et des enfants trouvés, sont des établissements défrayés par communes ou par la bienfaisance privée; mais soumis à la direction du ministère de l'intérieur. Avant que les mesures imposées et appliquées par les puissances de l'Europe en Turquie n'en eussent extirpé la peste, la Grèce s'en préservait et en sauvait l'Europe par des mesures très-sévères de quarantaines. On l'a blâmée de sa rigueur; elle n'eut qu'à s'en féliciter. Jamais la terrible épidémie ne franchit sa frontière. Elle évita de même le choléra. Cet article de ses dépenses a maintenant presque entièrement disparu de son budget. Si, cependant, un navire arrive dans ses ports avec patente brute ou suspecte, les mesures quaranténaires sont reprises.

Les moyens de communication sont aussi du ressort du ministère de l'intérieur. Il dirige et paye le service télégraphique et celui des postes. Il y a



jusqu'aujourd'hui trente postes télégraphiques en Grèce, et la longueur de toutes les lignes des télégraphes qui traversent le pays est de 1,120 kilomètres; les lignes projetées et de prochaine exécution ont une longueur de 630 kilomètres sur terre et de 200 kilomètres sous-marins. Quant aux postes, elles sont desservies sur mer par des bateaux à vapeur indigènes pour l'intérieur, par des bateaux-postes français, italiens et autrichiens pour l'étranger. Par terre, elles le sont par cent trente-trois courriers à cheval, quarante-et-un courriers à pied et cinq voitures. Des postes grecques ont aussi été établies dans différentes parties de la Turquie. Les dépenses du service des postes ont été, en 1865, de 450,000 et les recettes de 612,192 drachmes.

Les travaux publics, constructions de routes, de ports, de phares, de ponts et d'édifices, dont il a été question plus haut, relèvent aussi du même ministère. Nous avons dit les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pris une grande extension jusqu'ici. Dans le budget de 1863, le dernier budget détaillé que nous ayons sous les yeux, ils figurent pour 1,050,305 drachmes et sont 0,04 du total des dépenses de l'année. En Bavière, le budget des travaux publics a au budget total le rapport de 0,07; mais en France il n'est que de 0,036. Le dessèchement du lac Capais et l'exploitation des vastes terrains qui y seront gagnés, concédés, par une décision de la Chambre actuelle, à des entrepreneurs français, promettent les plus grands avantages au pays.



XX

Le ministère des finances a pour organes les inspecteurs, qui président à la perception des impôts et les caissiers qui en reçoivent le dépôt. De sa compétence sont les douanes, les gardes forestiers, les salines, les mines et tous les domaines de l'État. La cour des comptes est un tribunal suprême, qui fonctionne selon les formes de la comptabilité française, et sans l'arrêt duquel aucun comptable n'est absous. Il est d'une sévérité extrême, qui exclut toute possibilité de malversation dans le maniement de la fortune publique. Il est seulement à regretter qu'à cause du petit nombre de ses membres, il soit encore très-arriéré dans ses travaux.

Un des articles les plus considérables des dépenses du ministère des finances concerne la perception des impôts. Dans le budget de 1864, il est de 0,069 sur le total du budget; en France, il est, en 1866, de 0,006, ou dix fois moindre. La Grèce ne peut trop se hâter de changer son système d'impôts. Ce qui l'a arrêtée jusqu'ici, outre ses troubles intérieurs, c'est la nécessité de prendre, comme base de tout bon système de contributions, un cadastre qui, pour être fait, demande beaucoup d'années et beaucoup de dépenses.



XXI

Le budget de la guerre était, en 1860, de 6,304,936 drachmes, ou de 0,22 sur le total des dépenses.

En France, il n'est que de 0,176; mais, en Bavière, il est de 0,24; en Belgique, de 0,22; en Prusse, sur pied de paix, de 0,20.

La proportion des dépenses de l'armée est donc tout à fait normal dans le budget de la guerre.

L'effectif de l'armée grecque est comme il suit :

	Hommes.	Officiers.	Sous-Officiers.	En tout.
Cavalerie.....	328	23	63	404
Infanterie.....	5.800	260	771	6.831
Artillerie.....	505	50	114	669
Génie.....	»	44	33	70
Compagnie d'ouvriers.	102	4	26	132
Pionniers.....	206	9	32	247
Réserve.....	1.240	100	210	1.550
Gendarmerie.....	1.711	103	355	2.069

Le recrutement s'opère par le tirage au sort de tous les citoyens qui ont l'âge et les autres qualités requises. Il ne rencontre aucun obstacle. Le temps du service est de trois ans. Les officiers sortent presque tous d'une école, où l'enseignement des mathématiques et des sciences militaires est très-complet. En outre, tous les Grecs sont gardes nationaux.

Cette petite armée du royaume de Grèce est à la



population du pays dans la proportion de 1,120, et, après l'annexion des îles Ioniennes, de 1,150. Le rapport de la force armée à la population est :

En Angleterre. de 1 :	135
Autriche....	125
Pays-Bas ...	60
Belgique ...	56
France.....	49
Prusse.....	26
Bavière	23

C'est donc à tort, et sans connaissance de cause qu'on a quelquefois reproché à la Grèce l'imprévoyance d'avoir une armée trop grande. Une frontière étendue et partout ouverte, un pays peu habité, exigent, pour y maintenir la sécurité, une surveillance toujours active. On a voulu conseiller à la Grèce de réduire son armée, et d'augmenter le nombre de ses gendarmes. Ce conseil donné, en vue de l'économie, provenait de l'ignorance de ce fait, que la gendarmerie est beaucoup plus dispendieuse que l'infanterie.

Il y a cependant une circonstance qui grossit le budget de l'armée, ainsi que celui de la marine. C'est que la guerre de l'indépendance a légué au pays un héritage de devoirs et de reconnaissance. La patrie a dû assurer des grades et des pensions à ceux qui ont tout sacrifié sur son autel. De là le nombre disproportionné des officiers.

La marine compte 728 matelots, 204 officiers, 193 sous-officiers, en tout 1125 hommes.



Mais la force militaire de la Grèce est moins à chercher dans les cadres incomplets de son armée, que dans l'élan et dans la bravoure de son peuple. On la peut voir dans la persévérance de ces hommes qui, pendant un hiver, affrontent en Crète les efforts réunis de la Turquie et de l'Égypte ; dans l'habileté et l'intrépidité de ces marins qui, à travers un cordon de quarante bateaux à vapeur turcs, vont régulièrement ravitailler et renforcer l'insurrection ; dans ces volontaires enfin qui, fuyant secrètement leurs foyers, passent par mille dangers pour arriver sur la terre où le danger les attend, et se livrant pour la première fois au métier des armes, savent se battre comme des héros, vaincre, dans presque toutes les rencontres des troupes régulières qui leur sont dix fois supérieures en nombre, et surtout mourir comme à Arcadi. Elle est enfin dans la vive sympathie que la Grèce inspire à tous les chrétiens, sujets de la Porte. Elle n'a qu'à vouloir : à sa voix tous se réuniraient sous son drapeau.

Les forces de la Turquie sont sans doute numériquement immenses en comparaison de celle de la Grèce. Elles comprennent 170,000 hommes de troupes régulières qui pourraient, dit-on, être doublées si l'on arme les *redifs*, ou la garde nationale. Il faut ajouter, en outre, 80 à 90,000 irréguliers, sans compter 100,000 hommes à peu près de troupes des provinces réunies sous la simple suzeraineté de la Turquie, telles que la Servie, la Dacie, l'Égypte, etc. Il est permis de douter s'il faut passer



la force de ces dernières à l'actif ou au passif de la puissance ottomane.

La flotte de la Turquie n'est pas non plus à dédaigner. Le sultan actuel a obéré son trésor, et par des dettes, dont il est difficile de trouver le compte, il a fait construire des bâtiments. Il en possède 4 cuirassés, 80 bateaux à vapeur, de 15,314 chevaux de force, et 63 bâtiments voiliers, armés de 1742 canons en tout. Le sultan a oublié une chose : qu'en vidant ses caisses, en mangeant la fortune de son pays en herbe, en épuisant son crédit, on peut acheter des navires, mais non créer des marins. Les navires alors pourrissent dans les ports, rendent des services tels que ceux des trente-cinq bateaux qui entretiennent le blocus de Crète, ou deviennent à la première occasion la proie de l'ennemi. Ce sont les Grecs qui faisaient autrefois la force maritime de la Turquie. Aujourd'hui, et à juste titre, elle voit des ennemis dans les Grecs.

XXII

Les dépenses de l'instruction publique constituent une partie importante du budget de l'État. Elles ont à la dépense totale le rapport de 0,058, dont 1/10 pour les cultes, et les 9/10 pour l'instruction. Ce rapport est :



En Saxe.....	de 0.036
Prusse.....	0.029
Bavière.....	0.026
Autriche.....	0.018
Italie.....	0.017
France.....	0.012

Ces chiffres sont significatifs. La Grèce a plus que tout autre pays peut-être vouée toute sa sollicitude à l'instruction. Elle paraît avoir compris que c'est d'elle qu'elle tirera sa principale force, que sa mission providentielle est de continuer aujourd'hui encore la propagande civilisatrice, qui lui a valu dans l'antiquité son plus beau titre de gloire. Si dans les conquêtes matérielles de la civilisation elle se voit souvent arrêtée par l'insuffisance de ses ressources, elle brille en Orient par ses progrès d'un ordre plus élevé et ses efforts pour solliciter le développement de l'intelligence la montrent digne de se créer un plus grand avenir.

Lorsqu'elle était écrasée sous la tyrannie, la Grèce n'avait jamais perdu le souvenir de son ancienne splendeur. Perdue dans les ténèbres de la barbarie qui l'avait envahie, elle ne détachait pas les yeux de ce reflet qui lui présageait le retour de l'aurore. C'est là qu'elle puisait ses inspirations pour croire à de meilleures destinées et pour s'y préparer.

Lorsqu'enfin elle revendiqua sa liberté, elle pensa devoir s'en montrer et s'en rendre digne, en cherchant dans l'instruction l'aliment de sa nouvelle existence.

Elle poursuivait sa lutte à mort, et au milieu de



ses villages en feu et de ses campagnes en sang, son Assemblée nationale discutait, sous les orangers d'Épidaure, une loi organique de l'instruction publique.

Le président Capodistrias établit quelques écoles régulières ; mais c'est surtout sous le roi Othon que l'instruction fut régulièrement organisée, et prit tout son développement.

En 1835, il n'y avait dans toute la Grèce que 71 écoles primaires, fréquentées par 6,721 élèves.

Voici la statistique des écoles primaires pour l'année 1866 :

	Nombre d'élèves.
942 écoles publiques de garçons.....	44.102
39 — privées de garçons.....	2.140
123 — publiques de jeunes filles....	8.481
41 — privées de jeunes filles.....	2.082
Écoles non organisées.....	8.000
2 maisons d'orphelins.....	78
1 orphelinat de jeunes filles... ..	80
TOTAL.....	65.363

Les écoles publiques sont entretenues en partie par les communes, en partie par l'État. On y enseigne les notions premières les plus indispensables à tout citoyen d'un pays libre, qui a des droits et des devoirs civiques à exercer. Ces écoles sont de trois classes, selon l'importance et la population des endroits où elles sont établies. Dans les plus complètes on enseigne à lire, à écrire et à calculer ; le catéchisme, les premiers rudiments de la grammaire, et les connaissances les plus élémentaires de l'histoire



et de la géographie, de l'histoire naturelle, de l'agriculture et du dessin. Un séminaire établi à Athènes servait à former les instituteurs primaires. Il vient d'être supprimé pour recevoir une nouvelle organisation.

Ceux qui veulent s'élever par l'éducation au-dessus du peuple, et acquérir les connaissances nécessaires aux classes qui se livrent à une profession industrielle, passent aux écoles helléniques, où l'on complète les notions acquises dans les écoles primaires, tout en s'exerçant à écrire correctement, et à comprendre les plus faciles parmi les auteurs anciens. En 1835, il y avait en Grèce 21 écoles helléniques, fréquentées par 2,528 élèves. Aujourd'hui leur nombre s'élève à 123, et celui des élèves à 6,675, avec 294 maîtres. Pour être nommé maître d'une école hellénique, il faut être au moins licencié ès-lettres. Il y a en outre six écoles helléniques privées, fréquentées par 350 élèves, et six autres du même degré, qui donnent l'instruction supérieure à 680 jeunes filles. L'une de ces écoles, fondée à Athènes par un riche particulier, et entretenue par une société, donne une éducation très-soignée aux jeunes filles des classes supérieures, et forme en même temps les institutrices des écoles primaires.

Au-dessus des écoles helléniques sont les gymnases, destinés à former des hommes instruits, et qui aspirent à figurer dans les plus hautes régions de la société. On y cultive les connaissances classiques, on apprend à fond le grec ancien ; on y étudie



le latin et le français, les mathématiques élémentaires (algèbre, géométrie et trigonométrie), l'histoire, la géographie, la logique, l'anthropologie, les éléments de physique et d'histoire naturelle. La Grèce ne possédait, en 1835, que 3 gymnases incomplets; aujourd'hui, dans 16 gymnases, 100 professeurs instruisent 1908 élèves. Pour devenir professeur de gymnase, il faut être docteur en philosophie.

Enfin l'université couronne tout l'édifice de l'instruction. On n'y est reçu, comme étudiant, qu'après avoir terminé ses études du gymnase. Elle a été fondée en 1835, et a eu, la première année, cinquante-deux étudiants; elle en a maintenant douze cents, et peut être classée avec les universités de second ordre. Les professeurs, au nombre de cinquante et douze agrégés, sont divisés en quatre facultés: celles de théologie, de philosophie, comprenant aussi les lettres et les sciences; de droit et de médecine. Les études y sont de trois ou de quatre ans, et la jeunesse grecque les poursuit avec une sérieuse persévérance. Même dans les temps les plus agités, à Athènes, elles n'ont jamais été désertées. Au milieu des émeutes, le fusil de garde national à la main, les étudiants étaient assidus aux cours de leurs professeurs. A la fin de leurs études, ils subissent un examen très-sévère, par écrit aussi bien que de vive voix, et obtiennent le grade de licencié ou de docteur.

La moitié de ceux qui viennent puiser leurs con-



naissances à l'université de Grèce proviennent des provinces grecques de la Turquie. Rentrés dans leurs villes natales, ils y importent le germe de leur régénération, que cependant le gouvernement turc étouffe de son mieux. C'est ainsi que la Grèce étend de plus en plus, sur la Turquie d'Europe, sur l'Archipel et sur l'Asie-Mineure, le réseau irrésistible de son influence. Les maîtres qui forment la jeunesse, les prêtres qui dirigent les consciences, les médecins qui pénètrent partout, les avocats aux tribunaux consulaires, sortent de l'université d'Athènes, et propagent les idées et les principes qu'ils y ont puisés. C'est un ennemi que les Turcs ne peuvent plus exclure. Que n'essayent-ils, pour le combattre, de fonder des écoles chez eux? Mais alors ce serait avoir l'ennemi dans leur sein, au lieu de le voir venir du dehors. C'est la lumière qui est le grand ennemi de la barbarie. Les Turcs éclairés, ouverts aux principes de la civilisation chrétienne, ne seraient plus des Turcs, et la question d'Orient serait résolue. Mais, de toutes les solutions, ce serait là la plus difficile.

Pour les études ecclésiastiques, il existe, outre la Faculté de théologie, un séminaire à Athènes, qui est d'institution privée, et trois écoles spéciales dans les provinces, ayant ensemble cent quinze élèves.

Le total des élèves des deux sexes, distribués dans les diverses écoles du pays, s'élève donc annuellement à soixante-seize mille, ou à un sur dix-neuf à vingt habitants.



A l'université est annexée une bibliothèque très-considerable, un riche musée numismatique, un musée d'histoire naturelle, dont cependant les parties oryctologiques et ornithologiques sont seules assez développées; un observatoire astronomique, qui, élevé par la libéralité patriotique du baron Sinna, rend de bons services à la science; un jardin botanique et des musées provisoires, où les restes de l'art et de l'épigraphie antique sont soigneusement recueillis, en attendant qu'ils soient déposés dans deux grands musées, qui sont en voie de construction.

Une école polytechnique a pour mission spéciale de former de bons artisans. La construction de celle de Stornari, qui est un magnifique édifice, sera terminée sous peu; une autre encore, celle de Zappa, destinée à servir aussi tous les quatre ans de palais d'exposition, est projetée, et sa construction va bientôt commencer.

Ce n'est pas un pays sans avenir que celui où les riches tiennent leurs bourses toujours ouvertes pour fonder des écoles et d'autres établissements d'utilité publique, et où plusieurs d'entre eux ne passent leur vie à amasser que pour tout consacrer à la patrie.

Il existe aussi, à Athènes, plusieurs sociétés, qui se sont fait une tâche d'activer la diffusion des connaissances, et de les rendre plus populaires. Telles sont la Société pour l'extension de l'instruction primaire, la Société archéologique, la Société médicale; celle de l'histoire naturelle; l'athénée, qui tient des



cours pour les hautes classes de la société, et la Société des amis du peuple, qui s'occupe de l'instruction des ouvriers.

Mais c'est surtout au nombre des imprimeries, des journaux et des livres qui s'y publient qu'on peut mesurer le mouvement intellectuel de la Grèce. Il n'y a presque pas de ville qui n'ait son imprimerie et son journal ; plusieurs même en ont deux ou plusieurs, et Athènes en a plusieurs dizaines, tant politiques que littéraires. Par eux, la langue se cultive ; la civilisation filtre jusqu'aux dernières couches de la société, et les idées se propagent ; les mauvaises peut-être tout autant que les bonnes. Mais elles finissent par trouver leur niveau. C'est là le propre des idées : pourvu qu'elles se meuvent, à la fin elles déposent toujours la vérité.

La littérature de la Grèce régénérée est déjà très-considérable. Si nous pouvions énumérer ici tous les poètes, tous les écrivains qu'elle a produits pendant les quarante dernières années, on verrait qu'ils dépassent de beaucoup en nombre, et surtout en mérite, ceux de tous les siècles de servitude pris ensemble, et on comprendrait ce qu'il y avait dans ce peuple de facultés latentes, qui, pour éclater, n'attendaient qu'un souffle de liberté. La civilisation actuelle des Grecs est même bien plus avancée, ou au moins engagée dans une bien meilleure voie qu'elle ne l'était dans les temps byzantins. Aujourd'hui, le peuple grec est élevé aux souvenirs de son passé glorieux, à la lecture des princes de la pen-



sée et à la vue des chefs-d'œuvre de l'art. Cette éducation doit nécessairement l'ennoblir.

Les progrès de la Grèce dans le domaine de l'instruction et de l'intelligence sont si évidents que les plus prévenus eux-mêmes ne les ont jamais contestés ; mais ils ont soutenu que c'est le seul progrès dont la Grèce ait à se vanter. Il en serait ainsi qu'elle aurait lieu d'en être satisfaite : ce progrès embrasse et prodnit tous les autres.

En Turquie, qu'est-ce que l'instruction ? Qu'est-ce que l'éducation de la jeunesse ? Qui pourrait en donner des nouvelles ? Ce n'est pas le gouvernement, dans la pensée duquel il n'est jamais entré de s'en inquiéter. Des enfants mal élevés dans les vices et dans l'ignorance du harem, voilà l'éducation. Quelque vieux hadja, apprenant à un petit nombre de garçons à lire le Coran, voilà l'instruction. Une fille qui saurait lire serait une monstruosité et un nonsens. On sait que les femmes n'ont pas d'âme. Nous faisons exception d'une école militaire et d'une espèce d'école de médecine, ainsi que de quelques jeunes Turcs opulents, qui vont en Europe ne rien apprendre, ou apprendre à ne pas être Turcs.

Il y a bien des écoles en Turquie ; mais ce sont celles des chrétiens, que leurs communes épuisées entretiennent en s'imposant volontairement, toutes les fois que les Turcs n'y mettent opposition ; ou bien celles qui sont fondées aux frais de quelque bienfaiteur ; celles, enfin, qui sont dirigées par les instituteurs qui y vont d'Athènes.



XXIII

Quant à l'Église grecque, dont le patriarcat de Constantinople a sanctionné l'indépendance, elle est dirigée par un concile ou saint-synode, auquel tous les évêques viennent siéger à tour de rôle. L'archevêque métropolitain d'Athènes en est le président perpétuel. Le clergé, en général, n'a pas encore acquis le degré d'instruction désiré ; mais il a fait dans cette voie des progrès sensibles. L'université, le séminaire d'Athènes et les écoles ecclésiastiques y travaillent activement. Les évêques et les principaux dignitaires de l'Église ne sont plus choisis que parmi les prêtres qui ont terminé les hautes études. Les prêtres des villages eux-mêmes doivent posséder un certain degré d'instruction prescrit par des règlements ; ils ne vivent encore que du produit des quêtes. Un projet de loi a été élaboré depuis longtemps, tendant à leur procurer une existence plus indépendante, qui relèvera en même temps le degré de leur éducation ; cependant, dans les églises des grandes villes, on entend souvent la langue des Chrysostome et des saint Bazile retentir de la chaire avec une éloquence qui rappelle les plus beaux jours du christianisme.

Le prêtre grec, éloigné des affaires, sans ambition politique, se borne à son saint ministère et à la simplicité de mœurs que recommande l'Église. Il est



marié et, par ses vertus domestiques, il prêche d'exemple à ses ouailles. Comme confesseur, il est le confident de toutes les familles ; et c'est lui qui y porte la consolation et qui y ramène la paix. Ministre d'un culte qui a été opprimé pendant des siècles, et qui l'est encore dans la plus grande partie de l'Orient, il considère le patriotisme comme un autre côté et une autre manifestation de la piété. A Arcadi, c'est l'héroïque Gabriel, le supérieur du couvent, qui alluma la mine sous les pieds de ces victimes, qui voulurent mourir en chrétiens plutôt que de redevenir les esclaves des Turcs. En 1821, c'est l'archevêque de Patras qui, après la messe, déployait le premier le drapeau de l'indépendance devant l'autel du couvent de Sainte-Laure, et le patriarche Grégoire, faisant le signe de la croix sur la corde qui allait l'envoyer à l'éternité, bénissait de ce geste la lutte libératrice qu'engageaient ses compatriotes.

L'esprit de l'Église grecque est celui d'une tolérance entière. Cette Église est dominante, d'après la constitution du pays ; mais tous les cultes y sont exercés librement ; et, non-seulement les chrétiens de tous les rites, mais aussi les musulmans et les israélites ont leurs temples, et peuvent, à leur gré et sans nulle entrave, les bâtir et les entretenir sous l'égide des lois et de la patrie. Les premiers ont une mosquée à Chalcis ; les israélites ont une synagogue dans cette même ville, et une autre à Corfou. A Athènes, les Grecs orthodoxes, les catholiques, les



Turcs reposent dans un même cimetière, dans ce champ de paix où toute distinction humaine disparaît devant Dieu. Les protestants y ont un cimetière à part ; mais il dépend d'eux de faire inhumer leurs morts dans le cimetière commun.

Tous les sujets grecs, sans égard à leur culte, ont les mêmes droits politiques, et peuvent aspirer aux mêmes avantages. A Lamie, il y a eu un Turc conseiller municipal ; et il n'y a rien qui empêcherait les Turcs ou les israélites, sujets grecs, s'ils possèdent les avantages de l'éducation, d'entrer dans la Chambre, comme il y a des catholiques qui y figurent, et de s'élever aux plus hautes fonctions de l'État.

Il n'en est pas de même en Turquie : le culte dominant n'est pas moralisateur. Le code religieux des Turcs est le Coran, qui supprime la famille en admettant la polygamie ; étouffe la liberté en exigeant la domination sur les infidèles, et détruit la société en faisant une loi de l'intolérance. Il prêche l'égoïsme et l'oppression, et ferme l'âme à tout ce qui est moralement vrai et beau. Le chrétien, d'après ses préceptes, n'est pas un frère ; il est un esclave, digne de mort, s'il n'abjure. Les tribunaux lui refusent justice ; il est exclu des droits civiques ; les places au service de l'État lui sont fermées, sauf de rares exceptions, auxquelles la révolution grecque et l'Europe déterminèrent dans les derniers temps la Turquie. Sa vie même est un compromis avec la loi du prophète, dont murmure le vrai



croyant. Bâtir une église est un crime et une profanation ; la permission en est difficilement et rarement achetée par de grands sacrifices. En 1854, les élèves des Ulémas à Constantinople ravagèrent les tombes et jetèrent au vent les ossements des Français et des Anglais, qui mouraient à la guerre pour défendre leur empire.

Le prêtre turc est un fanatique obligé, parce qu'il est le disciple et l'interprète de Mahomet. La tolérance des Turcs est l'effet de la nécessité politique de ne pas priver leurs conquêtes d'habitants, et de la peur salutaire que leur inspire l'Europe. Forcés de subir les uns, ils ouvrent leurs États à tous, qu'ils embrassent dans la même haine et dans le même mépris.

XXIV

Terminons et résumons ce long parallèle.

Après des siècles du plus écrasant esclavage, la Grèce se lève, brave les dangers, affronte la mort, et par de glorieux efforts conquiert son indépendance. Ce peuple vaillant porte en lui l'amour de l'ordre avec l'instinct de la liberté. A peine laissé à lui-même, il se constitue et se donne un gouvernement. En proie aux divisions que suscitent en lui son inexpérience et des ambitions privées, il a le désintéressement et le bon sens pratique de se choisir un prince étranger. Dans son existence nouvelle, libre de toutes ces plaies qui ailleurs rongent les



vieilles sociétés, sans une aristocratie qui usurpe les droits du mérite, sans le prolétariat, qui trouve son intérêt aux bouleversements, sans des préjugés invétérés et des abus consacrés, il offre le champ libre à toutes les améliorations, et il a pu, pour élever l'édifice de sa législation, emprunter librement dans toutes celles des autres nations ce qu'il y trouvait de mieux. En trente-cinq ans, il a doublé sa population; il a quintuplé ses revenus. Il a relevé ses villes et ses villages; il a couvert ses terres de culture et ses mers de navires, qui portent partout le produit de son activité. Il exploite, par son commerce, jusqu'aux extrémités de la terre; il cultive son intelligence. Il s'est créé une littérature, et, si on peut lui reprocher quelque chose, c'est de trop sentir la sève monter en lui; d'être impatient de destinées plus grandes, dont il se croit digne, et d'étouffer dans ses limites trop étroites. Presque tous ses défauts lui viennent de là. Si son pas chancelle, c'est qu'il a le corps trop petit pour sa tête. Ceux même qui accusent la Grèce d'être stationnaire confirment ses progrès, en lui reprochant de n'être pas encore aussi avancée que les nations qui marchent à la tête de la civilisation, et auxquelles ils la comparent. Ce n'est pas, on en conviendra, son exemple que la diplomatie est en droit d'invoquer, pour condamner les chrétiens d'Orient comme incapables de se gouverner, pour éviter la solution de la question d'Orient, et pour se dire forcée de prolonger l'existence impossible de la Turquie.



De l'autre côté, un peuple dont la barbarie est l'essence, dont le Code commande le massacre et l'oppression, qui nie la dignité de la femme et la sainteté de la famille, qui est condamné à croupir dans l'oisiveté et dans l'ignorance, depuis que l'arme de la destruction lui a été arrachée des mains ; un peuple qui n'a ni agriculture, ni industrie, ni commerce, ni littérature, qui subit passivement l'esclavage, et n'a pas de patriotisme, parce qu'il n'a pas de patrie ; qui est campé sur une terre étrangère et hostile, un tel peuple est-il fait pour que le poste le plus dangereux de l'Europe soit confié à sa garde ? Qu'on pèse tout ce qui précède, et qu'on dise lequel des deux États indépendants, qui se partagent aujourd'hui l'Orient, est destiné à survivre à l'autre, et à grouper autour de lui les éléments vivaces de cette partie du monde ; lequel a l'avenir pour lui, le petit État faible, mais plein d'aspirations et d'instincts de civilisation, plein de nobles ambitions, ou l'État vingt fois plus grand, mais privé de tout principe de vie, de toute perspective de progrès ; lequel, à la longue, héritera de l'autre, la Turquie ou la Grèce ?

FIN.

Paris. — Imp. Balitout, Questroy et C^e, 7, rues Baillif et de Valois, 18.

